



Financer l'investissement
de nos collectivités

Rapport financier

Du 1er janvier au 30 juin 2017

Table des matières

Lexique	
LEXIQUE.....	3
I. Rapport de gestion	4
A. Contexte de création, rappel de la structure d'actionnariat, du modèle économique et de la notation de la Société	4
1. Contexte de création et rappel de la structure	4
2. Modèle économique de l'Agence France Locale	5
3. Notation des obligations émises par l'AFL	6
B. Faits marquants du premier semestre 2017 et événements post-clôture	6
1. La recomposition des instances du Groupe Agence France Locale	6
2. Deux augmentations de capital	8
3. La poursuite de la production de crédit	8
4. Les opérations de financement à moyen et long terme	8
5. Journée de l'Agence	10
C. Résultat de la période pour l'AFL	10
1. Comptes individuels de l'AFL selon les normes comptables françaises	11
2. Comptes selon les normes IFRS	11
D. Actif au 30 juin 2017.....	12
1. Crédits aux collectivités locales	13
2. Autres actifs financiers	13
E. Dettes et capital au 30 juin 2017 (normes IFRS)	15
F. Gestion des risques	15
1. Risque de crédit et de contrepartie	15
2. Autres risques de bilan.....	17
3. La gestion des autres risques	19
G. Fonds propres et ratios prudentiels.....	20
H. Perspectives pour l'année 2017	20
1. Production de nouveaux crédits au second semestre 2017.....	20
2. Augmentation des fonds propres au second semestre 2017	21
II. Comptes.....	23

LEXIQUE

ACI	Apport en Capital Initial
ACC	Apport en Capital Complémentaire
ACPR	Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution
AFL	Agence France Locale
AFL - ST	Agence France Locale – Société Territoriale
ALM	Asset and Liabilities Management
AMF	Autorité des Marchés Financiers
ASW	Asset Swap
BCE	Banque Centrale Européenne
CAR	Comité d'Audit des Risques
CET1	Common Equity Tier 1
DVM	Durée de Vie Moyenne
EAPB	European Association of Public Banks – Association européennes des banques publiques
ECP	Euro Commercial Paper
EMTN	Euro Medium Term Notes
EPCI	Etablissement publics de coopération intercommunale
HQLA	High Quality Liquid Assets
IDA	Impôts différés d'actifs
LCR	Liquidity Coverage Ratio
LGFA	Local government funding agencies - Agences de financement des collectivités locales
MNI	Marge net d'intérêt
NSFR	Net Stable Funding Ratio
OAT	Obligations Assimilables du Trésor
PNB	Produit net bancaire
PSPP	Public Sector Purchase programme (programme d'achat d'instruments de dette) de la Banque Centrale Européenne
RBE	Résultat brut d'exploitation
RN	Résultat net
RWA	Risk Weighted Asset
TCI	Taux de Cession Interne
VAN	Valeur Actuelle Nette

I. RAPPORT DE GESTION

A. Contexte de création, rappel de la structure d'actionariat, du modèle économique et de la notation de la Société

1. Contexte de création et rappel de la structure

La création de l'Agence France Locale a été autorisée par la loi n°2013-672 du 26 juillet 2013, de séparation et de régulation des activités bancaires. L'Agence France Locale a été effectivement créée le 22 octobre 2013, date à laquelle a eu lieu la signature de son acte constitutif.

Le Groupe Agence France Locale est organisé autour d'une structure duale composée d'une part de l'Agence France Locale - Société Territoriale (la maison mère au statut de compagnie financière) et, d'autre part, de l'Agence France Locale (la filiale, établissement de crédit spécialisé). La combinaison de ces deux sociétés forme le Groupe Agence France Locale, dont la gouvernance à double niveau a vocation à séparer la gestion opérationnelle effectuée par l'établissement de crédit spécialisé (Agence France Locale - AFL) de la stratégie financière élaborée par la Société Territoriale, afin de :

- prévenir toute interférence des collectivités membres dans les activités quotidiennes de gestion de l'AFL ;
- responsabiliser les parties prenantes dans le cadre de leurs missions ;
- disposer de mécanismes adéquats de contrôle et de surveillance.

A ce titre, le Conseil d'administration de la Société Territoriale a adopté la règle selon laquelle les membres indépendants doivent être majoritaires au Conseil de Surveillance de l'établissement de crédit. Ce faisant, les actionnaires acceptent et reconnaissent l'importance que des professionnels du monde bancaire et financier soient responsables de la surveillance de l'établissement de crédit.

Les principales missions de la Société Territoriale, maison mère du groupe, sont les suivantes :

- la représentation des actionnaires ;
- le pilotage du mécanisme de garantie ;
- la nomination des membres du Conseil de surveillance de l'établissement de crédit ; et
- la détermination des grandes orientations stratégiques,
- la promotion du modèle de l'Agence, en lien avec la filiale.

Les principales missions de l'AFL, établissement de crédit détenu à plus de 99,99 % par la Société Territoriale, sont les suivantes :

- la gestion opérationnelle quotidienne des activités financières ;
- la levée de fonds sur les marchés de capitaux ;
- l'octroi de crédits aux collectivités membres actionnaires exclusivement ; et
- aux côtés de la Société Territoriale, la promotion du modèle auprès des collectivités locales en vue de l'augmentation du nombre de membres actionnaires de la Société Territoriale.

2. Modèle économique de l'Agence France Locale

L'Agence France Locale est un outil de financement des investissements des collectivités locales, dont ces dernières sont les actionnaires exclusifs à travers la Société Territoriale, son actionnaire majoritaire à plus de 99,9%. A l'instar des agences de financement des collectivités locales d'Europe du Nord¹, établies depuis plusieurs décennies, mais également des agences néo-zélandaise ou japonaise, l'Agence France Locale a vocation à être un acteur pérenne du financement des investissements locaux. Le modèle de l'Agence France Locale s'inspire très directement de celui de ses homologues nordiques, tout en intégrant les contraintes propres au système juridique et politique français. Plus spécifiquement, le modèle de l'Agence France Locale est largement inspiré de celui des agences suédoise et finlandaise qui financent les collectivités locales de leurs pays respectifs depuis la fin des années 80. Ce modèle repose sur le recours à des emprunts sur les marchés de capitaux, notamment sous la forme d'émissions obligataires, afin d'octroyer des crédits simples à taux fixe ou à taux variable aux collectivités locales actionnaires.

L'optimisation du coût de financement repose sur la grande qualité de crédit de l'Agence France Locale constituée d'une solide situation financière couplée à un dispositif fondé sur un double mécanisme de garantie à première demande.

- d'une part, les « Garanties Membres » octroyées par les collectivités locales membres actionnaires de la Société Territoriale au bénéfice de tout créancier financier de l'AFL permettant d'appeler directement en garantie les collectivités locales actionnaires. Le montant de cette garantie est égal aux montants des encours des emprunts d'une durée initiale supérieure à 364 jours contractés par chaque collectivité membre auprès de l'AFL². Ainsi, un créancier a la possibilité d'appeler la garantie auprès de plusieurs collectivités. Une collectivité dont la garantie aurait été appelée par un créancier a l'obligation d'en informer la Société Territoriale qui peut, quant à elle, appeler à son tour toutes les autres garanties des membres au prorata du montant de leurs crédits contractés auprès de la Société. Cette garantie conjointe et au prorata est organisée pour créer une solidarité entre les collectivités membres dans le paiement des sommes dues tout en étant limitée pour chacune d'entre elles à son encours de crédit. D'un point de vue économique, les montants empruntés par l'AFL ont vocation à être supérieurs aux montants qu'elle prête aux membres, de sorte que les titres émis par l'AFL ne sont pas couverts totalement par le mécanisme des Garanties Membres :
 - sur le moyen terme, le montant total des emprunts émis par l'AFL sur les marchés sera utilisé à hauteur d'environ 70% pour consentir des crédits à moyen et long terme aux membres ;
 - le solde du montant total des emprunts émis par l'AFL sur les marchés est conservé à la fois pour assurer la liquidité de l'AFL, conformément à ses obligations réglementaires, aux bonnes pratiques de gestion et pour proposer des crédits de trésorerie aux membres dans les conditions et limites fixées par les politiques financières de l'AFL.

¹ Les agences de financement des collectivités territoriales présentes en Europe du Nord sont : BNG et NWB aux Pays-Bas créées respectivement en 1914 et 1954, Kommuninvest en Suède créée en 1986, KBN en Norvège créée en 1926, MuniFin en Finlande créée en 1989/1993, et Kommunekredit au Danemark créée en 1899.

² Chaque crédit à moyen et long terme consenti par l'AFL à un de ses Membres est conditionné à l'octroi par ce Membre d'un engagement de garantie pour un montant équivalent audit financement. Il résulte de ce principe que le montant total garanti en application de la Garantie Membre est à tout moment égal à la somme des crédits à moyen et long terme consentis et mobilisés par l'AFL aux Membres. L'encours des crédits à moyen et long terme de chaque Membre et par conséquent le montant de leur garantie, est publié chaque jour ouvré sur le site internet de l'AFL. L'établissement de crédit ayant élargi son offre commerciale et proposant aux collectivités membres des contrats de crédit de trésorerie à court terme, le modèle de Garantie Membres initial a évolué de manière à exclure expressément de l'assiette de la garantie les lignes de trésorerie dont l'encours est par nature susceptible d'enregistrer de fortes variations.

- d'autre part, la « Garantie Société Territoriale » octroyée par l'Agence France Locale – Société Territoriale au bénéfice de tout créancier financier de l'AFL permettant d'appeler directement en garantie la Société Territoriale qui est alors l'unique contrepartie du créancier. Le plafond de la Garantie Société Territoriale est fixé par le Conseil d'Administration. Il a pour objectif de couvrir l'intégralité des engagements de sa filiale l'AFL vis-à-vis de ses créanciers financiers. Le montant de la garantie octroyée par la Société Territoriale aux créanciers est fixé par le Conseil d'administration de la Société Territoriale. Initialement fixé à 3,5 milliards d'euros, il a été établi à 5 milliards d'euros, lors du Conseil d'administration de la Société Territoriale du 16 février 2017.

Ce double mécanisme permet aux bénéficiaires de ces garanties de disposer à la fois de la faculté (i) d'appeler en garantie les collectivités locales membres du Groupe, et/ou (ii) de pouvoir actionner la Garantie Société Territoriale, voie qui présente l'avantage de la simplicité à travers le guichet unique qu'elle offre.

Il convient également de noter que, conformément à ses dispositions statutaires, la « Garantie Société Territoriale » peut faire l'objet d'un appel pour le compte des créanciers financiers sur demande de l'AFL dans le cadre d'un protocole conclu entre les deux sociétés. L'objectif de ce mécanisme d'appel par des tiers aux bénéficiaires directs de la « Garantie Membres » est de pouvoir mobiliser les garanties en prévention du non-respect des ratios réglementaires ou de la survenance d'un défaut.

En dehors du risque de crédit sur les collectivités locales, tous les risques financiers de l'AFL (autres risques de crédit, risque de change, risque de taux d'intérêt et risque de liquidité) ont vocation à être limités, encadrés, voire neutralisés.

S'agissant des exigences prudentielles, l'AFL a pour objectif de maintenir les ratios ci-dessous à un niveau supérieur aux exigences réglementaires :

- un ratio de solvabilité (Common Equity Tier One) à 12,5 % minimum ;
- un ratio de levier supérieur à 3,5 % ; et
- des ratios de liquidité à 30 jours (LCR) et à un an (NSFR) supérieurs à 150 %.

3. Notation des obligations émises par l'AFL

Au 30 juin 2017, la notation de l'AFL était de Aa3 chez Moody's avec une perspective stable, cette notation ayant été confirmée le 7 novembre 2016. Le dernier rapport de Moody's sur la notation de l'AFL date du 15 mai 2017.

Le programme d'émission EMTN de l'Agence France Locale est également noté par l'agence de notation Moody's. La notation des obligations AFL se situe au niveau du meilleur échelon de qualité de crédit (« *high grade* »), bénéficiant d'une notation Aa3, assortie d'une perspective stable. Le programme d'émission à court terme ECP de l'AFL, notée par la même agence, est assorti de la meilleure notation à P-1.

B. Faits marquants du premier semestre 2017 et événements post-clôture

1. La recomposition des instances du Groupe Agence France Locale

A la création du groupe en 2013, les statuts des deux sociétés du Groupe avaient prévu de nommer les membres du Conseil d'administration de la Société Territoriale et du Conseil de Surveillance de l'Agence France Locale, pour une durée réduite de 3 ans, correspondant à la période dédiée à la construction de l'établissement, à l'obtention d'un agrément d'établissement financier spécialisé et au démarrage des activités bancaires. Il était

convenu que la composition du Conseil d'administration de la Société Territoriale et du Conseil de surveillance de l'Agence France Locale devait être renouvelée lors des assemblées générales appelées à approuver les comptes du 3^{ème} exercice social. Ainsi lors de l'assemblée générale des actionnaires de la Société Territoriale du 24 mai 2017, la composition du Conseil d'Administration de la Société Territoriale a été renouvelée pour une durée de six années, conformément aux dispositions statutaires et légales en vigueur, l'objectif poursuivi étant que le Conseil d'administration reflète la composition de l'actionnariat du Groupe Agence France Locale et la mise en place d'une gouvernance partagée entre toutes les catégories de collectivités membres.

Les collectivités membres du Groupe ont ainsi désigné collectivement le président et le vice-président du Conseil d'administration et ont été réunies par collèges en fonction de la catégorie de collectivité à laquelle elles appartiennent (blocs communal, départemental et régional), afin de procéder à l'élection de leurs représentants au sein du Conseil d'administration.

La composition du Conseil d'administration à l'issue des opérations de renouvellement est la suivante :

- M. Jacques Pélissard (Président) ;
- M. Richard Brumm (Vice-Président) ;

Pour le bloc régional :

- La région Pays de Loire, représentée par M. Laurent Dejoie ;

Pour le bloc départemental :

- Le département de l'Essonne, représenté par M. Dominique Echaroux ;
- Le département de la Savoie, représenté par M. Luc Berthoud ;

Pour le bloc communal :

- La Métropole Européenne de Lille, représentée par M. Michel Colin ;
- La Métropole de Lyon, représentée par Mme Karine Dognin-Sauze ;
- La Métropole du Grand Nancy, représentée par M. Pierre Boileau ;
- L'Eurométropole de Strasbourg, représentée par Mme Caroline Barrière ;
- La Métropole de Toulouse, représentée par M. Sacha Briand ;
- La Commune de Grenoble, représentée par M. Hakim Sabri ;
- La Commune de Conches-en-Ouche, représentée par M. Jérôme Pasco ;
- La Commune de Roquefort-sur-Soulzon, représentée par M. Bernard Sirgue.

Parallèlement, l'assemblée générale des actionnaires de l'AFL du 5 mai 2017 a procédé au renouvellement de la composition de son Conseil de surveillance.

Les membres du Conseil de surveillance de l'AFL sont quant à eux nommés à ces fonctions pour une durée de quatre ans, la réduction de la durée du mandat de six à quatre ans à compter du renouvellement du Conseil ayant été décidée lors de l'assemblée générale des actionnaires de l'AFL du 3 mai 2016, de manière à se conformer aux préconisations du Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF auquel la Société se soumet volontairement.

Suite à l'assemblée générale des actionnaires de l'AFL du 5 mai 2017, la composition du Conseil de surveillance de l'AFL est la suivante :

- Mr Richard Brumm (Président) ;
- Mr Jacques Pélissard (Vice-Président) ;
- Mme Victoire Aubry ;
- Mme Mélanie Lamant ;
- Mr Lars Andersson ;
- Mr François Drouin ;
- Mr Olivier Landel ;

- Mr Daniel Lebègue ;
- Mr Rollon Mouchel Blaisot ;
- Mr Nicolas Fourt; et
- Mr Dominique Schmitt.

2. Deux augmentations de capital

Deux augmentations de capital ont été effectuées au cours du premier semestre 2017, portant le nombre d'actionnaires à 207 collectivités locales au 30 juin 2017 contre 173 au 31 décembre 2016. Sont entrées en particulier le Territoire de Polynésie française, des communes telles que Bry-sur-Marne, le Blanc-Mesnil et Clichy-sous-Bois en région parisienne, Biscarosse dans les Landes et un grand nombre de petites communes de Meurthe et Moselle ayant un projet d'investissement commun. Un EPCI a également rejoint l'Agence France Locale au cours de la période : il s'agit de la Communauté de Commune des Portes de Romilly sur Seine. Enfin, Aix Marseille Provence a décidé d'intégrer l'ensemble de ses budgets annexes dans l'Agence France Locale.

A ces occasions, plusieurs collectivités membres ont procédé au versement de leur deuxième ou troisième tiers d'apport en capital.

Au 30 juin 2017, le capital souscrit du Groupe Agence France Locale s'élevait à 135 millions d'euros contre 115,9 millions d'euros au 31 décembre 2016.

Exprimé en encours de dette, l'ensemble des collectivités actionnaires du Groupe de l'Agence France Locale représente environ 13% de l'encours total de dette des collectivités locales françaises à la date du présent rapport.

3. La poursuite de la production de crédit

L'activité de crédit de l'AFL aux collectivités locales membres s'est élevée à 176.7 millions d'euros au cours du 1^{er} semestre 2017. Il en résulte un encours sur la clientèle au 30 juin 2017, exprimé sous le référentiel comptable français, de 1 065,3 millions d'euros de crédits mis à disposition et de 133,4 millions d'euros d'engagements de financement, soit un montant total d'engagements au bilan et hors bilan de 1 198,7 millions d'euros.

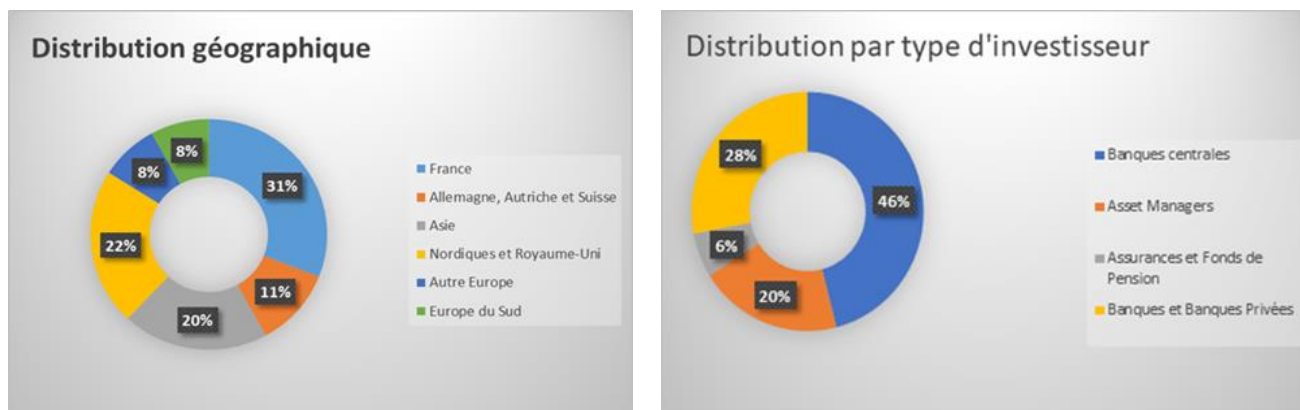
Cette production de crédits sur le 1^{er} semestre 2017 est en augmentation sensible par rapport à 2016. Pour autant, aucune conclusion ne peut être tirée à ce stade quant à la prévision de volume que l'AFL a retenue pour l'année. Cette activité a représenté 51 contrats de prêts qui ont été conclus sur une maturité moyenne de 17,7 années et effectués à taux fixe ou à taux variable. Au cours de la période, l'AFL a franchi la barre du 250^{ème} prêt octroyé, portant ainsi la production de crédit depuis l'origine à 1 229,2 millions d'euros au 30 juin 2017.

4. Les opérations de financement à moyen et long terme

Au début de l'exercice 2017, l'AFL a décidé de revenir rapidement sur le marché en raison notamment de l'entrée de la France en période électorale et de la montée des incertitudes qui s'annonçaient alors sur l'issue des élections, compliquant pour une période de plusieurs mois la mise sur le marché d'une nouvelle émission.

a. L'abondement de la souche 2023

Dans un premier temps, l'AFL a procédé à un abondement de 250 millions d'euros de la souche obligataire d'échéance 2023 à une marge de 27 points de base au dessus de la courbe des obligations de l'Etat français (OAT). A l'initiative des banques chefs de file de l'émission initiale, qui avait été effectuée en mai 2016, cet abondement a pu être réalisé rapidement à la suite d'un retour positif notamment de la part de plusieurs banques centrales, pour lesquels l'abondement permettait à l'encours de la souche 2023 d'atteindre une taille de 750 millions d'euros qui est généralement requise par cette catégorie d'investisseur. Au total 20 investisseurs se sont positionnés sur cette nouvelle opération, dont la distribution par provenance géographique des investisseurs et par typologie est présentée ci-après :



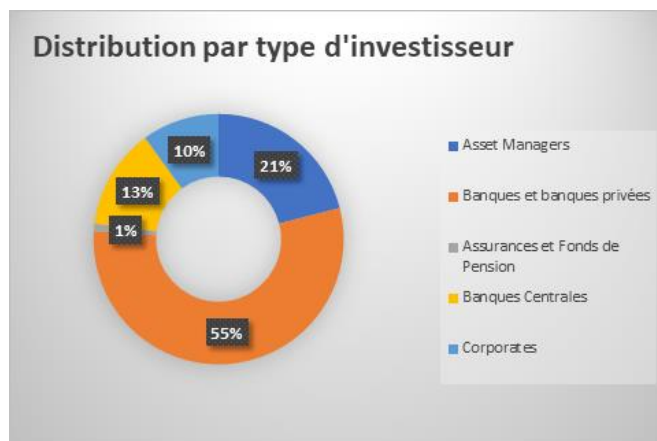
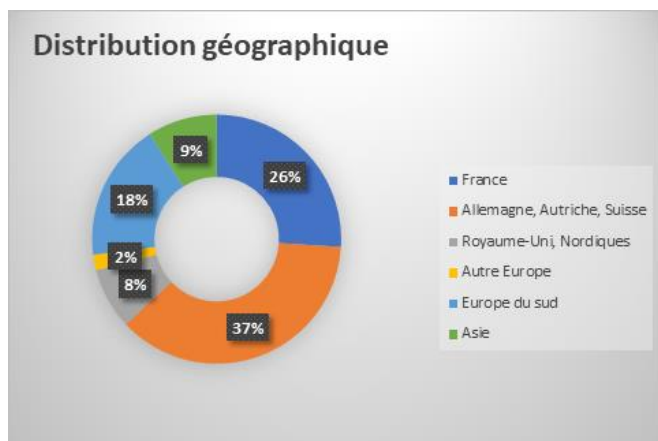
b. Le lancement d'un placement privé en USD à 2 ans

C'est le troisième placement privé émis par l'AFL depuis sa création et le deuxième en dollar US. Alors que le premier placement privé en dollar US à 1 an, émis en décembre 2015, faisait ressortir un coupon à 3 mois dollar LIBOR plus 40 points de base, ce deuxième placement privé en dollar US lancé en janvier 2017, avec une maturité de 2 ans, offre un rendement aux investisseurs de 3 mois dollar LIBOR plus 35 points de base. Cette opération a permis d'optimiser le coût de financement de l'AFL en profitant d'un arbitrage positif entre le taux du swap de change dollar US contre Euro.

c. Le lancement de la troisième émission benchmark en Euro d'échéance 2024.

Le 15 mai 2017, l'AFL a effectué sa troisième émission obligataire benchmark en euro, d'un montant de 500 millions, d'une durée de 7 ans et portant un coupon de 0,5% correspondant à une marge de 25 points de base au dessus de la courbe des obligations de l'Etat français (OAT).

Cette émission a été très bien reçue par le marché avec un carnet d'ordre supérieur à 630 millions d'euros et un placement très diversifié tant par catégorie d'investisseur que par leur provenance géographique, comme l'indiquent les graphiques ci-dessous. Aussi, la fidélité de certains investisseurs lors de cette troisième émission benchmark témoigne de la crédibilité de la signature de l'Agence France Locale et de la bonne compréhension du modèle d'agence de financement des collectivités locales par les marchés de capitaux.



Il est à noter que depuis le 2 juin 2016, les émissions obligataires de l'AFL sont éligibles au programme d'achat d'instruments de dette de la Banque Centrale Européenne (Public Sector Purchase programme - PSPP), contribuant ainsi à classer l'Agence France Locale parmi les institutions financières du secteur public dont les objectifs sont identifiés comme étant liés à des politiques publiques. Cette mesure permet de renforcer l'accès de l'AFL à une large base d'investisseurs pour laquelle l'éligibilité au programme d'achat de la Banque Centrale Européenne est une condition d'investissement.

5. Journée de l'Agence

L'Agence France Locale a tenu le 24 mai 2017 à l'occasion de l'assemblée générale de l'Agence France Locale-Société Territoriale (AFL-ST) sa deuxième Journée annuelle dans les salons de la Mutuelle Intérieure à Paris, sous la présidence de Rollon Mouchel-Blaisot, Président du Conseil d'Administration de l'AFL-ST. Cette journée a été l'occasion pour l'économiste Patrick Artus, chef économiste de Natixis, de présenter son analyse sur l'environnement macroéconomique international. Thomas Rougier, Secrétaire général de l'Observatoire des finances et de la gestion publiques locales a quant à lui fait un point sur la dynamique de l'investissement public local. Dans le cadre d'un débat animé ensuite par Olivier Landel, le Directeur général de l'AFL-ST, cette journée a également permis à des représentants élus de collectivités locales françaises de s'exprimer sur la situation du monde local, notamment après une période d'importantes évolutions sur le plan juridique et institutionnel et dans un contexte de transformation économique. L'après-midi s'est tenue l'Assemblée générale des actionnaires qui a notamment procédé au renouvellement des membres du Conseil d'administration de la Société Territoriale.

C. Résultat de la période pour l'AFL

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation comptables sont conformes à la réglementation en vigueur.

Les comptes semestriels ont été établis en normes françaises, sans changement par rapport à l'exercice précédent et en conformité avec les dispositions du plan comptable général des établissements de crédit. Des explications complémentaires sont fournies dans l'annexe aux comptes semestriels.

L'AFL établit également à titre volontaire des comptes en normes comptables IFRS au titre de la période close le 30 juin 2017 qui font l'objet de commentaires dans le présent rapport.

1. Comptes individuels de l'AFL selon les normes comptables françaises

Au terme du premier semestre 2017, le résultat net de l'AFL fait ressortir une perte de 329K€ comparée à une perte de 493K€ au 30 juin 2016. Ce résultat tient compte des plus-values de cessions de titres qui s'élèvent à 2.343K€ et qui se rapportent à la gestion de portefeuille de la réserve de liquidité. Ces plus-values sont nettes de l'annulation des instruments de couverture de taux d'intérêt des titres ayant fait l'objet de cessions.

Le PNB généré sur le premier semestre par l'activité s'établit à 5.152K€ contre 5.071K€ au 30 juin 2016. Il correspond principalement à une marge d'intérêts de 3.148K€, en très nette augmentation par rapport à celle de 2.109K€ observée sur le premier semestre de l'exercice précédent, aux plus-values nettes de cession de titres de placement de 2.343K€, et à une dépréciation des titres de placement de -327K€.

Conformément aux pratiques de présentation des résultats des établissements financiers, la formation du résultat de l'exercice est présentée dans le paragraphe ci-dessous selon le référentiel IFRS. La différence entre les deux référentiels français et IFRS porte principalement sur les actifs d'impôts différés non reconnus en normes françaises, sur les inefficacités de couverture de taux d'intérêts et de change, ainsi que sur l'amortissement sur 5 ans des frais d'établissement permis en revanche par ces dernières.

Tableau de passage des comptes aux normes françaises vers les normes IFRS

<i>En K€</i>	30 juin 2017
Résultat net – normes françaises	-329
Retraitements IFRS	
Dot. aux amort. des frais d'établissement (pris en totalité sur 2014 en IFRS)	211
Annulation des dépréciations sociales titres disponibles à la vente	327
Inefficacité de couverture des instruments financiers	-162
Activation d'Impôts différés sur d'autres différences temporaires	-113
Autres retraitements	28
Résultat net normes IFRS	-37

2. Comptes selon les normes IFRS

Sur le premier semestre 2017 le PNB généré par l'activité s'établit à 5.347K€ contre 5.035K€ au 30 juin 2016. Il correspond principalement à une marge d'intérêts de 3.177K€ sur le semestre, en très nette augmentation par rapport à celle de 2.109K€ observée sur le premier semestre de l'exercice précédent, des plus-values de cession de titres de placement de 2.343K€ et un résultat net de la comptabilité de couverture négatif de -162 K€.

La marge d'intérêt de 3.177K€ trouve son origine dans trois éléments :

- en premier lieu, les revenus liés au portefeuille de crédits à hauteur de 2.979K€, une fois retraités de leurs couvertures,
- en second lieu, les revenus liés à la gestion de la réserve de liquidité, négatifs de -1.188K€, en raison des taux d'intérêts qui sont restés profondément ancrés en territoire négatif, et
- enfin la charge des intérêts de la dette, qui pour les raisons indiquées précédemment, représentent une source de revenus s'élevant à 1.386K€, une fois pris en compte les revenus de sa couverture. Parmi ces revenus, figurent 442,5K€ de produits d'intérêts dégagés sur les émissions d'ECP.

Les plus-values de cessions, pour 1.636K€, se rapportent à la gestion de portefeuille de la réserve de liquidité sur la période. Ces cessions ont entraîné concurremment l'annulation des couvertures de taux d'intérêts pour 707K€ dégageant des plus-values globales nettes de 2.343K€ pour la période.

Le résultat net de la comptabilité de couverture s'élève à 546K€. Il est constitué de deux éléments, d'une part de l'annulation des couvertures de taux d'intérêts liée aux cessions de titres, pour 707K€, et d'autre part d'un montant de -162K€ qui représente, pour les instruments encore en portefeuille à la date de clôture, la somme des écarts de juste valeur des éléments couverts et de leurs instruments de couverture. Parmi ces écarts, -305K€ se rapportent à des différences de valorisation sur des instruments classés en macro-couverture et 144K€ de produits se rapportent à des différences de valorisations d'instruments classés en micro-couverture. Il subsiste des écarts latents de valorisations entre les éléments couverts et les instruments de couverture dont l'une des composantes provient d'une pratique de place conduisant à une asymétrie de valorisation entre d'une part les instruments de couverture collatéralisés quotidiennement et actualisés sur une courbe Eonia, et d'autre part, les éléments couverts actualisés sur une courbe Euribor, conduisant selon les normes IFRS, à constater une inefficacité de couverture qui est enregistrée au compte de résultat. Il est à noter qu'il s'agit cependant d'un résultat latent.

Au 30 juin 2017 les charges générales d'exploitation ont représenté 4.334K€ contre 4.438K€ au 30 juin 2016. Elles comptent pour 2.454K€ de charges de personnel, en hausse par rapport à celles du premier semestre de l'exercice précédent, qui s'élevaient à 2.230K€, en raison principalement de régularisations de taxes assises sur les salaires. Les charges générales d'exploitation comprennent également les charges administratives, qui sont en réduction à 1.985K€ contre 2.362K€ au 30 juin 2016 sous l'effet d'une reprise de provision pour risques et charges de 488K€.

Après dotation aux amortissements pour 937K€ contre 915K€ au 30 juin 2016, le résultat d'exploitation au 30 juin 2017 s'établit à 76K€ à comparer à -318K€ réalisés au premier semestre de l'exercice précédent.

Après prise en compte de l'impôt sur les bénéfices de -113K€ liés aux mouvements sur les comptes d'impôts différés, le premier semestre de l'exercice 2017 se solde ainsi par un résultat net négatif de -37K€ comparé à -275K€ sur la même période lors de l'exercice précédent.

Les comptes au 30 juin 2017 traduisent une montée en régime des activités de l'AFL.

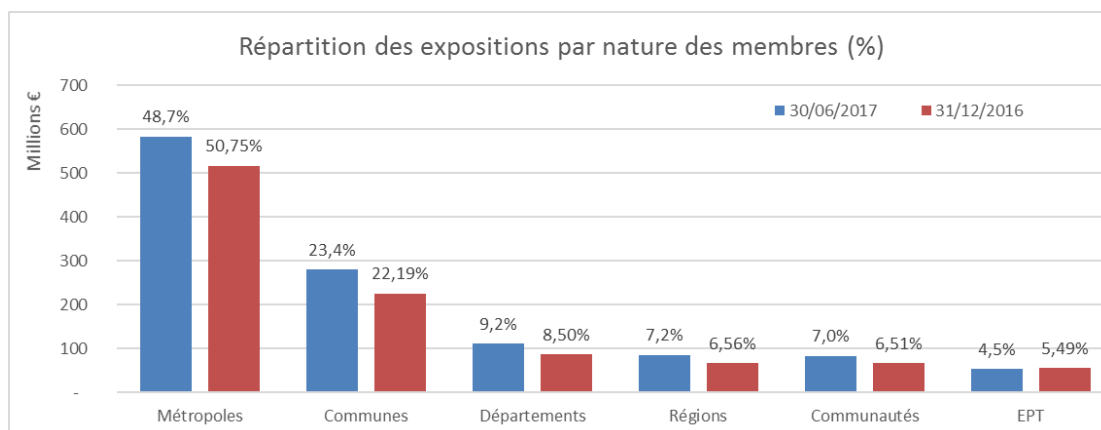
D. Actif au 30 juin 2017

Les actifs de l'AFL sont principalement constitués de prêts à des collectivités locales, de titres issus du placement de la réserve de liquidité, des comptes bancaires de l'AFL, ainsi que des appels de marge versés aux contreparties de swaps. L'augmentation significative des dépôts effectués par l'AFL auprès de la Banque Centrale et du trésor sont le résultat de plusieurs levées de fonds effectués au cours du 1^{er} semestre 2017 et mise sur ces comptes, en attente de décaissements à venir dans le cadre de la production de crédits sur la deuxième partie de l'année.

en milliers d'euros	30/06/2017	31/12/2016
Prêts et créances sur la clientèle	1 060 617	892 227
Banques centrales et instituts d'émission	412 607	57 929
Actifs disponibles à la vente	654 066	354 081
Prêts et créances sur les établissements de crédit	162 438	23 412
Dépôts de garanties et appels de marge nets	42 594	20 682

1. Crédits aux collectivités locales

L'AFL prête exclusivement aux collectivités locales françaises qui sont membres actionnaires. Au 30 juin 2017, le portefeuille de crédits à la clientèle au bilan s'élève à 1060,6 millions d'euros et se caractérise par une forte exposition sur le bloc communal³.



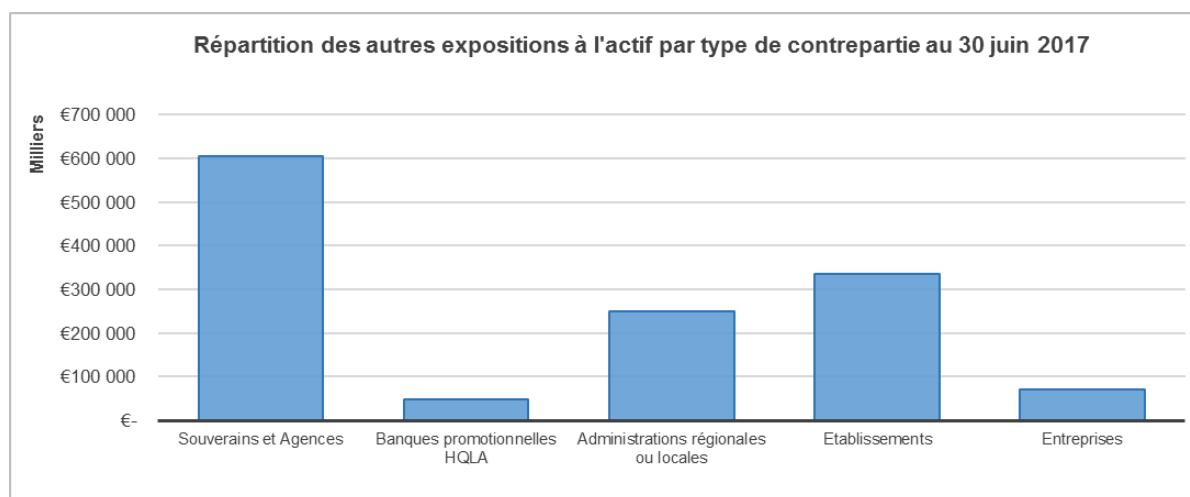
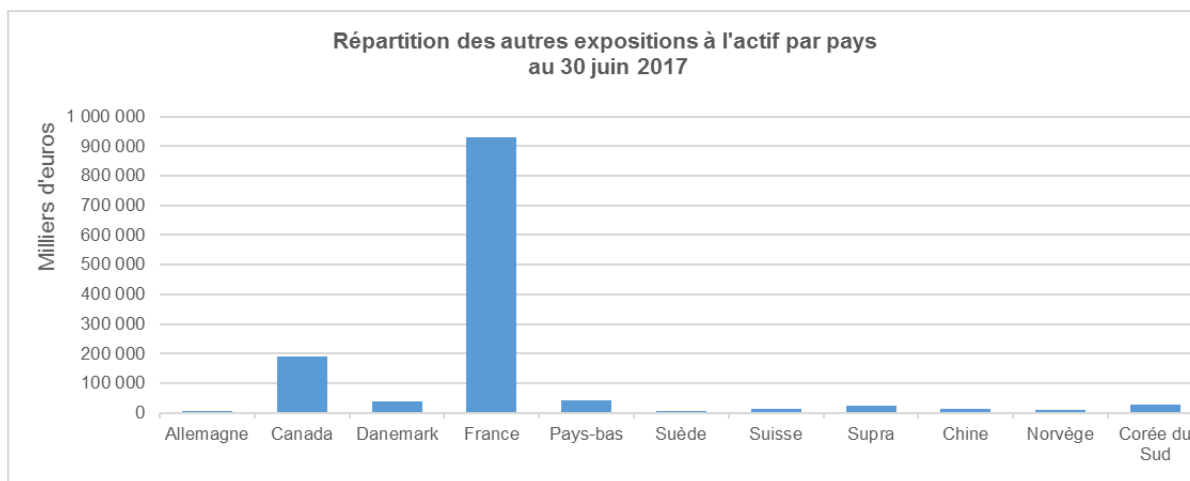
2. Autres actifs financiers

a. Répartition

Les actifs constitutifs de la réserve de liquidité sont constitués principalement de titres émis par la France ou des Etats de l'Union Européenne, par des gouvernements régionaux, des institutions supranationales, des agences publiques et des établissements financiers pour certains garantis ou détenus par des Etats Européens ou des Etats de l'OCDE. Les émetteurs de ces titres bénéficient d'une excellente notation de crédit à long terme, a minima de A-. Ces actifs comprennent également des dépôts auprès de la banque centrale mais aussi auprès d'établissements bancaires français. Enfin et dans une moindre proportion, ces actifs recouvrent les appels de marge payés aux banques contreparties des swaps de couverture ou à la chambre de compensation LCH Clearnet.

³ Le bloc communal comprend les métropoles, les communes et les communautés. Les communautés sont composées des Communautés urbaines, des Communautés d'agglomération et des Communautés de communes. Les EPT sont les établissements publics territoriaux créés dans le cadre de la métropole du Grand Paris.

La répartition des autres expositions à l'actif par pays et par contrepartie, est représentée par les 2 graphiques ci-dessous.



Les banques promotionnelles (définies par l'Acte Délégué sur le ratio de couverture de liquidité LCR, de la Commission Européenne du 10 octobre 2014), représentent une catégorie d'établissements financiers dont les titres sont éligibles à la norme HQLA (High Quality Liquid Assets) eu égard à leurs particularités, au regard de la réglementation européenne.

b. Valorisation des swaps de couverture

L'AFL utilise des *swaps* de taux pour couvrir l'exposition au risque de taux d'intérêt qu'elle porte à son bilan. Le risque de change lié aux expositions en devises est également systématiquement couvert. Ces *swaps* sont soit contractés directement avec des contreparties bancaires, soit pour les *swaps* de taux d'intérêt et dans leur grande majorité, compensés auprès de LCH Clearnet. Au 30 juin 2017, la juste valeur des *swaps* de couverture de l'AFL était répartie comme suit :

(en milliers d'euros)	Valeur nominale	Valeur <i>mark to market</i>
Swaps de taux d'intérêt	4 260 285	-13 567
Swaps de devises	272 298	-9 054
Total général	4 532 583	-22 621

Au 30 juin 2017, le montant agrégé des appels de marge payés au titre des *swaps* de taux s'élève à 42,6 millions d'euros. A la même date, il n'y a pas d'appel de marge reçu.

c. Titrisation

L'AFL n'a aucune exposition sur des titrisations.

E. Dettes et capital au 30 juin 2017 (normes IFRS)

Le passif de l'AFL est principalement composé des émissions obligataires qui ont été effectuées depuis le début de ses activités bancaires en mars 2015. Il a été également complété depuis le début de l'année 2017 par des titres de créances émis dans le cadre du programme ECP de l'AFL. Ce portefeuille de dettes comprend trois émissions publiques à 7 ans libellées en euros, un placement privé libellé en dollar US et d'une maturité de 2 ans et un encours d'ECP libellé en dollar d'un montant de 200 millions d'euros équivalent. Au 30 juin 2017, la valeur comptable de ce portefeuille de dettes s'élève à 2 207 millions d'euros après prise en compte dans le coût amorti des conséquences de la variation des taux d'intérêt depuis la date d'émission, en application des règles de comptabilité de couverture.

Après les deux augmentations de capital effectuées au premier semestre 2017, le montant des capitaux propres de l'AFL s'élève à 111,5 millions d'euros.

Extraits des principaux postes du passif

En milliers d'euros	30/06/2017	31/12/2016
Dettes représentées par un titre	2 206 949	1 259 073
Capitaux propres	111 487	93 529

F. Gestion des risques

L'AFL a mis en place un strict dispositif de gestion actif-passif avec pour objectif, au regard de la nature de son bilan et des risques auxquels elle est exposée, de minimiser l'exposition de son résultat et de ses fonds propres aux risques de marché ainsi qu'au risque de crédit et de contrepartie. Ce dispositif repose sur un corpus de politiques financières visant à couvrir et encadrer les risques engendrés par son activité financière.

1. Risque de crédit et de contrepartie

a. Politique de gestion du risque de crédit et de contrepartie

L'Agence France Locale exerce ses activités au bénéfice exclusif des collectivités locales qui sont actionnaires de l'Agence France Locale - Société Territoriale et garantes des créanciers financiers de l'Agence France Locale. Ne pouvant octroyer de crédits qu'aux collectivités locales françaises, l'Agence France Locale supporte de fait une

concentration forte de son risque de contrepartie sur une unique typologie d'emprunteurs. Néanmoins, si la défaillance d'une collectivité n'est pas à exclure, ces contreparties présentent un profil de risque très limité en raison notamment de l'existence de règles budgétaires rigoureuses qui leur sont appliquées. Afin d'optimiser le profil de risque de son portefeuille de crédits, l'AFL a mis en place une stricte politique d'octroi de crédit fondée sur l'adéquation du volume au risque, l'évaluation de ce dernier reposant sur un système de notation interne de chaque collectivité locale. Ce système de notation interne des collectivités sert 2 objectifs :

- évaluer la situation financière des collectivités locales candidates à l'entrée au capital de l'Agence France Locale par l'établissement d'une notation dite « financière ». Sur une échelle allant de 1 à 7 (1 étant la meilleure note et 7 la plus mauvaise), seules les collectivités territoriales notées entre 1 et 5,99 se voient offrir la possibilité d'entrer au capital de l'Agence France Locale - Société Territoriale ; et
- évaluer la situation financière des collectivités locales membres qui sollicitent un crédit auprès de l'AFL grâce, outre la notation « financière » susmentionnée, à une notation dite « socio-économique » éventuellement complétée par une notation dite « qualitative ».

A l'issue de cette démarche de notation interne, l'AFL s'autorise à financer jusqu'à 50 % de l'endettement total d'une collectivité membre, en fonction de sa note, sauf cas particuliers des collectivités de petite taille où elle peut prêter jusqu'à 100% de leur endettement total.

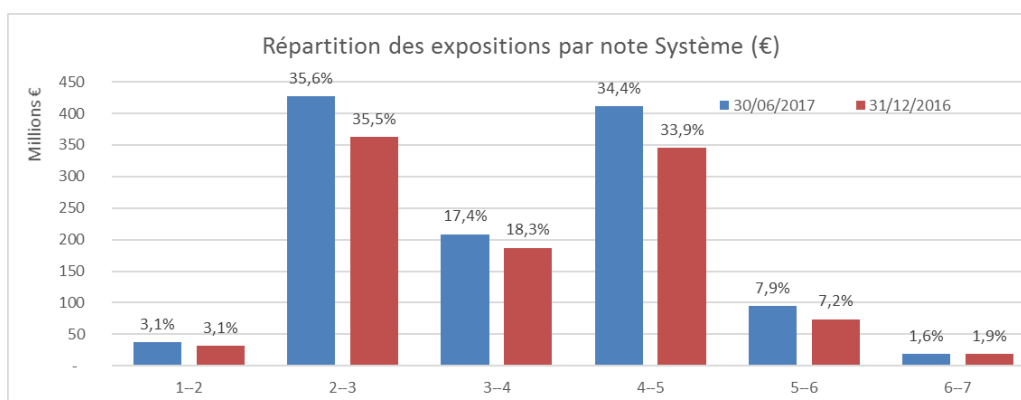
Le risque de contrepartie et de concentration auquel est exposée l'AFL émane également des investissements de sa réserve de liquidité - risque fortement atténué par sa politique d'investissement conservatrice.

Afin de réduire le risque de contrepartie lié aux activités de couverture de taux d'intérêt et de change, l'Agence France Locale impose la collatéralisation quotidienne au premier euro de tous les swaps qu'elle effectue. De surcroît, dans le but d'optimiser la gestion de la consommation de capital et de collatéral associée à une utilisation importante de ces instruments, l'Agence France Locale exécute l'essentiel de ses instruments de couverture de taux d'intérêt en chambre de compensation ou *Central Counterparty* (CCP) dans le cadre de la réglementation EMIR (*European Market Infrastructure Regulation*) plutôt que sous un format bilatéral, sans pour autant l'exclure totalement. La compensation des opérations OTC (*over-the-counter*) en CCP (*Central Counterparty*) associée à l'échange de collatéral a pour objectif, d'une part, de réduire substantiellement la consommation de fonds propres liée au risque de crédit de contrepartie, et d'autre part, la consommation de collatéral du fait des positions de couvertures opposées prises pour la couverture de taux d'intérêt des instruments à l'actif et au passif.

Au 30 juin 2017, la proportion en notionnel des swaps de taux d'intérêt de l'Agence France Locale traités en compensés et en bilatéral s'élève respectivement à 83% et 17%.

b. Risque de crédit lié aux collectivités territoriales

Au 30 juin 2017, la note moyenne pondérée des expositions sur les collectivités locales de l'AFL est de 3,72 selon son système de notation interne et 38,7% des expositions se situent sur le segment de notation 1-3 contre 38,6% au 31 décembre 2016 et 90,5% sur le segment 1-5 contre 90,8% au 31 décembre 2016.



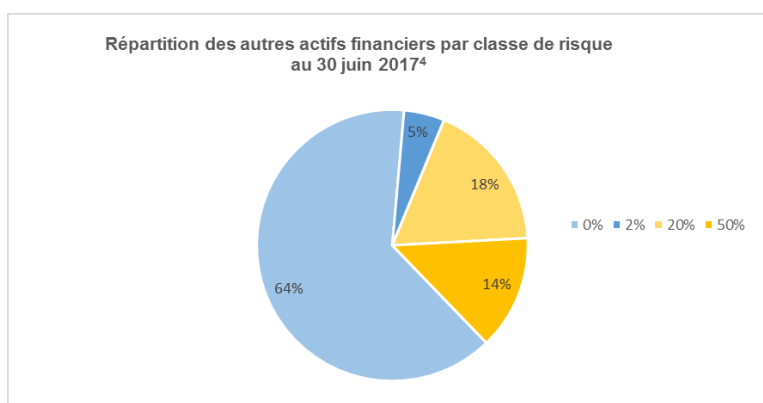
Au 30 juin 2017, les cinq plus grandes expositions représentent 35% du portefeuille de crédits contre 39% au 31 décembre 2016 et la première exposition 7,6% contre 8,6%.

c. Risque de crédit lié aux autres expositions

L'AFL détient trois autres sources d'expositions :

- Celles résultant des titres acquis dans le cadre de la gestion de sa réserve de liquidité conformément à une politique d'investissement conservatrice. Ceux-ci sont principalement émis ou garantis par des Etats ou des collectivités locales de pays membres de l'Union Européenne ou de l'OCDE ou d'institutions supranationales ;
- Celles correspondant au solde de ses comptes auprès de la Banque Centrale et de ses banques dépositaires ;
- Et enfin celles issues des expositions en dérivés, conclues dans le cadre de la couverture du risque de taux d'intérêt ou du risque de change.

Au 30 juin 2017, la réserve de liquidité affiche un profil de risque limité. En effet, 64% correspond à des expositions sur des contreparties pondérées à 0%, 18% sur des expositions pondérées à 20% et 14% sur des expositions pondérées à 50%, représentées par les banques commerciales notées entre A+ et A-, auxquelles il faut ajouter les 5% d'expositions sur la chambre de compensation pondérées à 2%. Les expositions sur les banques commerciales correspondent à des positions de dérivés, des comptes bancaires et des titres émis par les établissements bancaires.⁴



d. Créances sensibles, créances douteuses, créances litigieuses, dépréciations et provisions

L'AFL n'identifie aucune créance sensible, douteuse ou litigieuse. En conséquence, aucune dépréciation ou provision n'ont été comptabilisées au 30 juin 2017 sur les crédits accordés aux collectivités ou sur les opérations de marchés.

2. Autres risques de bilan

a. Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'appréhende de trois façons distinctes :

- Le risque d'illiquidité : il s'agit du risque de rupture de la trésorerie à court terme, c'est-à-dire en particulier du risque pour l'AFL d'être dans l'impossibilité de céder des actifs aisément et à un coût raisonnable sur un marché ;
- Le risque de financement : il s'agit du risque pour l'AFL d'être dans l'incapacité de lever la liquidité nécessaire pour faire face à ses engagements, c'est-à-dire de financer ses emplois dans des conditions adéquates ;

⁴ Pondération du risque en méthode standard selon le règlement 575/2013 de l'Union Européenne

- Le risque de transformation en liquidité - également dénommé risque du prix de la liquidité : il s'agit du risque de perte en revenus généré par une hausse des *spreads* de refinancement conjuguée à une position de transformation trop importante, c'est-à-dire une non-congruence actif-passif se matérialisant le plus généralement par des actifs plus longs que les passifs.

L'AFL s'est dotée d'une politique de liquidité très stricte ayant pour objectif principal, à terme, d'assurer qu'elle dispose à tout instant, y compris durant des périodes de stress, d'une réserve de liquidité suffisante pour maintenir l'ensemble de ses activités opérationnelles et en particulier ses activités de prêts et assurer le service de sa dette pendant une période de douze mois. En effet, en l'absence de dépôts et de ressources autres que des ressources de marché, il est primordial que l'AFL dispose d'un niveau de liquidité approprié.

Dans le cadre de sa politique de liquidité, l'AFL a mis en place un dispositif qui s'articule autour de trois objectifs :

- la détention d'une réserve de liquidité constituée d'actifs liquides et mobilisables en vue d'assurer l'activité opérationnelle de l'AFL, et de permettre de faire face à une dislocation temporaire des marchés se traduisant par l'impossibilité de se financer dans des conditions normales ou entraînant une consommation très importante et non anticipée de collatéral résultant de mouvements adverses sur les taux d'intérêt ou sur les taux de change.
- une stratégie de financement favorisant la diversification des sources et des instruments de dette. L'AFL émet à la fois des obligations sur le marché obligataire et des titres de créances sur le marché monétaire et recherche dans le placement de sa dette, une diversité des investisseurs tant par zone géographique que par type. A cet égard, l'AFL apporte une attention particulière, notamment en ce qui concerne ses émissions obligataires. Enfin, l'AFL effectue des émissions dites « benchmark » libellées en euro, mais aussi des émissions non « benchmark » en euro et potentiellement en devises principalement sous forme de placements privés.
- dans le but de maîtriser son risque de transformation en liquidité, l'Agence France Locale assure un strict suivi des écarts de maturité de ses positions à l'actif et au passif, borne à une année l'écart de durée de vie moyenne entre son actif et son passif et se contraint au ratio réglementaire NSFR (*Net Stable Funding Ratio*) à un niveau au-dessus de 150 %. Enfin, L'Agence France Locale effectue un suivi régulier du prix de la liquidité.

Au 30 juin 2017, le ratio réglementaire de liquidité à 30 jours LCR s'élève à 1612%. Exprimé en besoins en flux de trésorerie, la réserve de liquidité est estimée à plus de 12 mois. Ce niveau important provient du choix fait au printemps de revenir sur le marché obligataire dans la foulée des élections présidentielles en France, qui a eu pour conséquence un resserrement considérable des marges des obligations du Trésor et des autres émetteurs publics français et en prévision des besoins significatifs liés à la production de crédit sur les derniers mois de l'année. Le ratio réglementaire de transformation NSFR est à 218% au 30 juin 2017, et l'écart de durée de vie moyenne (DVM) atteint -0.89 année, soit un niveau largement inférieur au plafond d'une année.

b. Risque de taux

L'Agence France Locale porte naturellement des risques de taux tant sur ses positions à l'actif (crédits accordés et titres de la réserve de liquidité) que sur ses positions au passif (emprunts émis). L'Agence France Locale porte également des risques de taux sur ses positions au hors bilan lié notamment aux crédits signés et non décaissés.

En conséquence, l'Agence France Locale a mis en place une politique de couverture du risque de taux d'intérêt en vue d'immuniser son bilan contre des mouvements de marché non souhaités. Cependant, une part limitée des prêts à taux fixe n'est pas couverte contre le risque de taux. Cette part, qui représente la seule composante du bilan à taux fixe et qui est financée par les fonds propres, a pour but de stabiliser la marge nette d'intérêt de l'Agence France

Locale. L'exposition au risque de taux est mesurée de manière régulière par la sensibilité de la valeur économique de l'Agence France Locale.

La politique de couverture du risque de taux d'intérêt de l'Agence France Locale consiste en :

- une micro-couverture systématique des dettes à taux fixe pour les transformer en dettes à taux variable indexées sur la référence Euribor 3 mois à l'aide de *swaps* de taux d'intérêt ;
- une micro-couverture d'une part significative des prêts contractés à taux fixe pour les transformer en prêts à taux variable. Lorsque les prêts à taux fixe sont de petite taille, l'Agence France Locale procède à une macro-couverture de ce portefeuille de prêts ;
- une micro-couverture des positions indexées sur des références différentes, afin de réduire le risque de base de taux d'intérêt.

La stratégie de couverture du risque de taux d'intérêt se traduit par un encours notionnel de *swaps* de 4 260 millions d'euros au 30 juin 2017.

Répartition des encours de <i>swaps</i> de taux d'intérêts au 30 juin 2017	Total des notionnels(en milliers d'euros)
Micro couvertures sur dette	2 000 000
Micro couvertures sur prêts et titres	2 020 386
Macro couvertures sur prêts	239 899
Total <i>swaps</i> long terme	4 260 285

Le risque de taux lié au remplacement des fonds propres de l'AFL est encadré par la sensibilité de la VAN (valeur actuelle nette) dont le niveau au 30 juin 2017 s'élève à -3,2% sous hypothèse d'une translation parallèle de +200 points de base de la courbe des taux.

Au cours de l'année 2017, la sensibilité de la valeur actuelle nette de l'AFL est restée strictement inférieure à 15% des fonds propres sous hypothèse d'une translation parallèle de plus ou moins 200 points de base de la courbe des taux.

c. Risque de change

La politique de couverture prévoit que le risque de change doit être totalement couvert par la mise en place d'instruments de micro couverture. Ainsi les actifs et les passifs initialement libellés dans des devises autres que l'euro sont systématiquement swappés en euros dès leur entrée au bilan et jusqu'à leur échéance finale. Au 30 juin 2017, le notionnel de swap de devises au bilan de l'Agence France Locale s'élève à 272,3 millions d'euros.

3. La gestion des autres risques

a. Risques opérationnels et contrôle permanent

Dans le cadre des recommandations de Bâle II sur le risque opérationnel, l'Agence France Locale a mis en place un dispositif de contrôle et de surveillance ayant pour mission d'assurer la prévention, la mesure et le traitement précoce des risques afférents aux activités. Elle a opté pour la méthode standard et mis en place un dispositif conforme aux meilleures pratiques de marché. Il repose sur les quatre principes suivants :

- Les **lignes métiers** sont les principales contributrices au dispositif de maîtrise du risque opérationnel. Elles sont ainsi responsables, au sein de leurs périmètres respectifs, de la veille, de l'identification des risques, de la contribution au dispositif de remontée des incidents et de la définition et mise en œuvre des plans d'action.

- La **fonction de suivi des risques opérationnels**, hébergée au sein de la Direction des Risques, du Contrôle et de la Conformité de l'Agence France Locale, est indépendante des métiers, son rôle est de concevoir, mettre en place et piloter le dispositif.
- Le **contrôle permanent de second niveau** exerce un contrôle de la mise en œuvre des dispositifs en amont.
- Le dispositif de **contrôle périodique** est chargé de la revue indépendante de l'ensemble du dispositif de maîtrise du risque opérationnel.

Le dispositif de maîtrise des risques couvre également le risque de réputation et le risque associé à la sécurité des systèmes d'information.

b. Sécurité et moyens de paiement

L'Agence France Locale ne met pas de moyen de paiement à la disposition de ses clients.

G. Fonds propres et ratios prudentiels

Les apports en fonds propres résultant des augmentations de capital régulières permettent à l'AFL de développer l'ensemble de ses activités opérationnelles et financières. Une caractéristique de ces dernières est de générer des expositions dont les traitements sont peu consommateurs en ratio de solvabilité.

L'Agence France Locale reporte des fonds propres réglementaires à l'ACPR à la fois sur une base consolidée, selon les normes comptables IFRS, au titre de sa société mère, la Société Territoriale, et sur une base sociale, selon les normes comptables françaises, pour l'établissement de crédit. Au 30 juin 2017, les fonds propres prudentiels s'élèvent à 100,2 millions d'euros, selon les normes comptables françaises, pour l'établissement de crédit. Compte tenu de la qualité de crédit des actifs portés par l'AFL, le ratio de solvabilité Bâle III basé sur la méthode standard atteint 26,15% sur base sociale. Le ratio de levier s'élève à la même date à 4,03%.

H. Perspectives pour l'année 2017

En 2016, les finances des collectivités locales se sont caractérisées par leur bonne résistance alors même qu'elles subissaient pour la 3^{ème} année consécutive, une baisse des dotations de l'Etat dans un contexte de faible croissance économique.

L'annonce en 2016 par le Président de la République d'une réduction de moitié de l'effort demandé aux communes et aux intercommunalités en 2017, soit une baisse de 1 Md€ au lieu de 2 Mds€ couplée avec la reconduction et l'augmentation du fonds exceptionnel d'investissement de 1,2 milliard d'euros avaient constitué un signal favorable à une stabilisation de la baisse des dépenses d'équipement pour les collectivités concernées. Toutefois, de nouvelles incertitudes sont apparues avec l'inscription dans les propositions du candidat Emmanuel Macron de la suppression de la taxe d'habitation et l'annonce depuis, par le Président de la République, lors de Conférence nationale des territoires le 17 juillet en juin dernier, d'une participation à hauteur de 13 milliards d'euros des collectivités locales aux économies du quinquennat.

1. Production de nouveaux crédits au second semestre 2017

A la date de rédaction du rapport, l'ensemble des engagements en matière de crédit s'élève à 1 273 millions d'euros. Pour la période courant jusqu'à la fin de l'année, une accélération du rythme de la production de crédits est anticipée à hauteur des besoins de financement des membres actionnaires pour l'année 2017 et en tenant compte de la traditionnelle saisonnalité du recours à l'emprunt par les collectivités locales, qui est généralement concentrée sur la fin de l'année. Toutefois, la première moitié de l'année 2017 a montré une production plus soutenue au fil des mois que celle observée au cours des années précédentes. Pour autant, il n'est pas certain que cela traduise une augmentation sur l'année du recours à l'emprunt des collectivités locales mais davantage la volonté de figer des conditions financières favorables dans la crainte d'une remontée des taux.

2. Augmentation des fonds propres au second semestre 2017

Au 30 juin 2017 le capital souscrit au Groupe de l'Agence France Locale par les 207 collectivités locales membres s'élève à 135 millions d'euros. Au jour du présent rapport le capital promis s'élève à 144,33 millions d'euros. Ce capital promis sera libéré à l'avenir dans le cadre des nouvelles augmentations de capital. A minima, une augmentation de capital sera effectuée avant la fin de l'année 2017 en vue de maintenir le rythme d'adhésion de nouvelles collectivités à l'Agence France Locale et de poursuivre la dynamique de développement de l'établissement.



Financer l'investissement
de nos collectivités

AGENCE FRANCE LOCALE

Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 129.200.000 €
Siège social : Tour Oxygène, 10-12 boulevard Marius Vivier Merle, 69003 Lyon
799 379 649 RCS Lyon

**RESPONSABILITE DU PRESENT RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL ETABLI AU TITRE DU SEMESTRE CLOS
LE 30 JUIN 2017**

Je soussigné, Monsieur Thiébaud Julin, agissant en qualité de Directeur général, membre du Directoire et Directeur financier de la Société Agence France Locale, atteste, à ma connaissance, que les comptes condensés établis au titre du semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société, et que le rapport semestriel d'activité intégré au présent rapport financier semestriel présente fidèlement les événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, leur incidence sur les comptes, et qu'il décrit les principaux risques et les principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Lyon, le 28 septembre 2017,

Monsieur Thiébaud Julin
Directeur général, membre du Directoire et Directeur financier de l'Agence France Locale

AGENCE FRANCE LOCALE - SOCIETE OPERATIONNELLE (Norme IFRS)

BILAN

Actif au 30 juin 2017

<i>(En milliers d'euros)</i>	Notes	30/06/2017	31/12/2016
Caisses, banques centrales et instituts d'émission	4	412 607	57 929
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	1	16 185	6 505
Instruments dérivés de couverture	2	15 807	16 777
Actifs financiers disponibles à la vente	3	654 066	354 081
Prêts et créances sur les établissements de crédit	4	162 438	23 412
Prêts et créances sur la clientèle	5	1 060 617	892 227
Écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux			1 091
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance			
Actifs d'impôts courants		16	
Actifs d'impôts différés	6	5 792	5 887
Comptes de régularisation et actifs divers	7	43 227	21 308
Immobilisations incorporelles	8	5 281	6 004
Immobilisations corporelles	8	514	550
Écarts d'acquisition			
TOTAL DE L'ACTIF		2 376 552	1 385 769

Passif au 30 juin 2017

<i>(En milliers d'euros)</i>	Notes	30/06/2017	31/12/2016
Banques centrales		213	
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	1	16 651	6 504
Instruments dérivés de couverture	2	38 094	20 448
Dettes envers les établissements de crédits			
Dettes envers la clientèle			
Dettes représentées par un titre	9	2 206 949	1 259 073
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		1 205	
Passifs d'impôts courants			
Passifs d'impôts différés	6		61
Comptes de régularisation et passifs divers	10	1 934	5 649
Provisions	11	19	506
Capitaux propres		111 487	93 529
Capitaux propres part du groupe		111 487	93 529
Capital et réserves liées		129 200	111 000
Réserves consolidées		(17 628)	(14 263)
Écart de réévaluation			
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		(48)	157
Résultat de l'exercice (+/-)		(37)	(3 365)
Participations ne donnant pas le contrôle			
TOTAL DU PASSIF		2 376 552	1 385 769

COMPTE DE RÉSULTAT

<i>(En milliers d'euros)</i>	Notes	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
Intérêts et produits assimilés	12	16 701	8 150	19 587
Intérêts et charges assimilées	12	(13 524)	(6 041)	(14 920)
Commissions (produits)	13	29		1
Commissions (charges)	13	(41)	(49)	(57)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	14	545	(294)	(1 177)
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	15	1 636	3 267	5 786
Produits des autres activités			1	
Charges des autres activités				
PRODUIT NET BANCAIRE		5 347	5 035	9 220
Charges générales d'exploitation	16	(4 334)	(4 438)	(9 486)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	8	(937)	(915)	(1 855)
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		76	(318)	(2 121)
Coût du risque				
RESULTAT D'EXPLOITATION		76	(318)	(2 121)
Gains ou pertes nets sur autres actifs	17			
RESULTAT AVANT IMPÔT		76	(318)	(2 121)
- Impôt sur les bénéfices	6	(113)	43	(1 243)
RESULTAT NET		(37)	(275)	(3 365)
Participations ne donnant pas le contrôle				
RESULTAT NET PART DU GROUPE		(37)	(275)	(3 365)
Résultat net de base par action (en euros)		(0,03)	(0,25)	(3,03)
Résultat dilué par action (en euros)		(0,03)	(0,25)	(3,03)

Résultat net et gains ou pertes latents ou différés comptabilisés directement en capitaux propres

<i>(En milliers d'euros)</i>	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
Résultat net	(37)	(275)	(3 365)
Éléments recyclables ultérieurement en résultat	(48)	(428)	157
Gains ou pertes latents ou différés sur titres disponibles à la vente	(48)	(428)	157
Gains ou pertes latents ou différés sur instruments dérivés de couverture de flux de trésorerie			
Impôts sur éléments recyclables ultérieurement en résultat			
Éléments non recyclables en résultat	-	-	-
Réévaluation au titre des régimes à prestations définies			
Total des gains et pertes latents comptabilisés directement en capitaux propres	(48)	(428)	157
Résultat net et gains ou pertes latents ou différés comptabilisés directement en capitaux propres	(85)	(703)	(3 208)

Tableau de variation des capitaux propres

	Capital	Réserves liées au capital	Réserves consolidées	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		Résultat de l'exercice	Capitaux propres – part du groupe	Capitaux propres part des participations ne donnant pas le contrôle	Total capitaux propres consolidés
				Variation de juste valeur des titres disponibles à la vente, nette d'impôt	Variation de juste valeur des instruments dérivés de couverture de flux de trésorerie, nette d'impôt				
<i>(En milliers d'euros)</i>									
Capitaux propres au 1er janvier 2016	74 300	-	(6 485)	2 009	-	(7 777)	62 046	-	62 046
Augmentation de capital	36 700						36 700		36 700
Elimination des titres auto-détenus									
Affectation du résultat			(7 777)			7 777			
Distributions 2016 au titre du résultat 2015									
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	36 700	-	(7 777)	-	-	7 777	36 700	-	36 700
Variations de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres				110			110		110
Variations de valeur des instruments financiers rapportées au compte de résultat				(1 962)			(1 962)		(1 962)
Variations des écarts actuariels sur indemnités de départ en retraite									
Variations des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	(1 852)	-	-	(1 852)	-	(1 852)
Résultat net au 31 décembre 2016						(3 365)	(3 365)		(3 365)
Sous-total	-	-	-	(1 852)	-	(3 365)	(5 217)	-	(5 217)
Effet des acquisitions et des cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle									
Capitaux propres au 31 décembre 2016	111 000	-	(14 263)	157	-	(3 365)	93 529	-	93 529
Incidence des changements de méthodes comptables									
Capitaux propres au 1er janvier 2017	111 000	-	(14 263)	157	-	(3 365)	93 529	-	93 529
Augmentation de capital	18 200 ⁽¹⁾						18 200		18 200
Elimination des titres auto-détenus									
Affectation du résultat			(3 365)			3 365	-		
Distributions 2017 au titre du résultat 2016									
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	18 200	-	(3 365)	-	-	3 365	18 200	-	18 200
Variations de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres				54			54		54
Variations de valeur des instruments financiers rapportées au compte de résultat				(259)			(259)		(259)
Variations des écarts actuariels sur indemnités de départ en retraite									
Variations des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	(205)	-	-	(205)	-	(205)
Résultat net au 30 juin 2017						(37)	(37)		(37)
Sous-total	-	-	-	(205)	-	(37)	(242)	-	(242)
Effet des acquisitions et des cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle									
Capitaux propres au 30 juin 2017	129 200	-	(17 628)	(48)	-	(37)	111 487	-	111 487

(1) L'AFIL a procédé à deux augmentations de capital au profit de sa société mère au cours du premier semestre 2017 qui ont été souscrites le 6 mars 2017 pour 16.500k€ et le 28 juin 2017 pour 1.700k€.

Tableau de flux de trésorerie

<i>(En milliers d'euros)</i>	30/06/2017	31/12/2016
Résultat avant impôts	76	(2 121)
+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	937	1 855
+/- Dotations nettes aux provisions et dépréciations	(488)	488
+/- Perte nette/gain net des activités d'investissement	(2 598)	(9 976)
+/- Produits/(Charges) des activités de financement	148	142
+/- Autres mouvements	(15 185)	4 045
= Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	(17 186)	(3 447)
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit		
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	(176 295)	(503 246)
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	(3 904)	2 967
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	17	719
- Impôts versés		
= Diminution/Augmentation nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	(180 182)	(499 560)
= TOTAL FLUX NET DE TRESORERIE GENERALE PAR L'ACTIVITE OPERATIONNELLE (A)	(197 293)	(505 128)
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations	(350 808)	104 601
+/- Flux liés aux immeubles de placement		
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	(178)	(275)
= TOTAL FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT (B)	(350 986)	104 326
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	18 200	36 700
+/- Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	973 540	399 461
= TOTAL FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT (C)	991 740	436 161
EFFET DE LA VARIATION DES TAUX DE CHANGE SUR LA TRESORERIE ET EQUIVALENT DE TRESORERIE (D)		
Augmentation/Diminution nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A+B+C+D)	443 462	35 359
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle (A)	(197 309)	(505 128)
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)	(350 986)	104 326
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)	991 740	436 161
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)		
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	81 341	45 982
Caisse, banques centrales (actif & passif)		
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	81 341	45 982
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	524 803	81 341
Caisse, banques centrales (actif & passif)		
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	524 803	81 341
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE	443 462	35 359

NOTES ANNEXES AUX COMPTES INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS

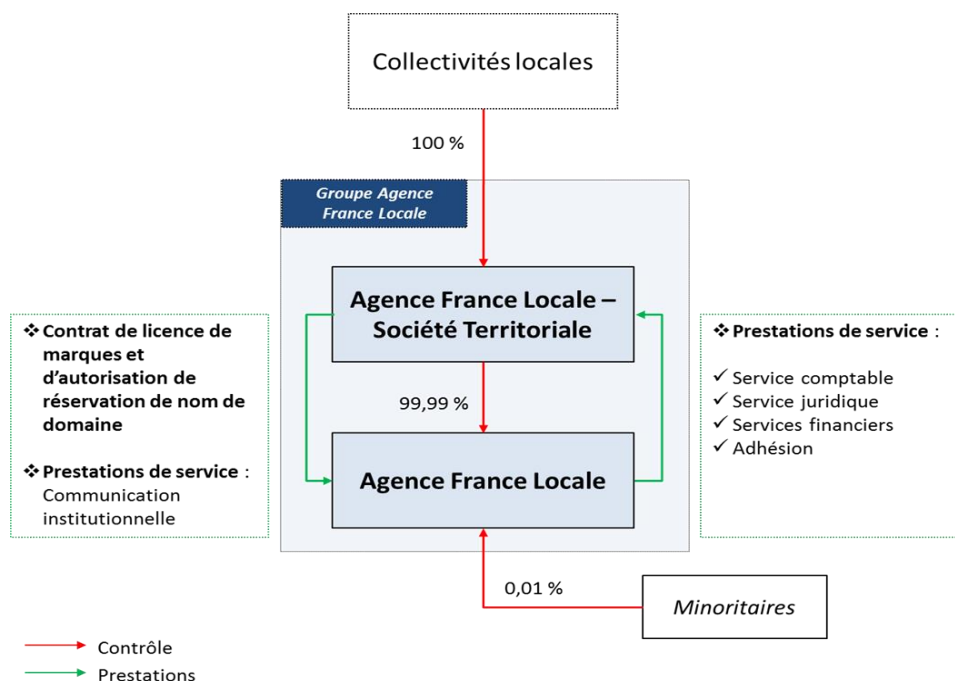
Cadre général

Présentation de l'AFL (« l'Agence »)

L'AFL (« l'Agence ») est la filiale de l'Agence France Locale - Société Territoriale (« AFL ST »).

L'AFL ST est une Société Anonyme à Conseil d'administration, dont l'actionariat est constitué exclusivement de Collectivités qui ont la qualité de Membre du Groupe AFL. L'AFL ST est l'actionnaire majoritaire de l'Agence. L'Agence est une société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance.

Le schéma ci-dessous présente la structure du Groupe AFL :



I - Contexte de publication

Les comptes semestriels résumés ont été arrêtés par le Directoire en date du 7 septembre 2017.

II - Faits caractéristiques du semestre

Malgré son caractère saisonnier, l'activité de crédit de l'Agence France locale aux collectivités locales membres a été soutenue sur le premier semestre 2017 au regard du premier semestre de l'exercice précédent. La production de crédits s'est élevée à 176,7 millions d'euros à comparer à 110,4 millions d'euros au 30 juin 2016. L'AFL a franchi au 30 juin 2017 le seuil du milliard d'euros d'encours de crédit avec à son bilan sous le référentiel français 1 062,2 millions d'euros de crédits long terme aux collectivités locales. Les engagements de financement hors bilan s'élève à 133,4 millions d'euros au 30 juin 2017.

L'Agence France Locale a abondé le 23 janvier 2017 sa souche obligataire mars 2023 de 250 millions d'euros. Par la suite, le 10 mai 2017, l'AFL a procédé à sa troisième émission benchmark en euro, d'un montant de 500 millions, d'une durée de 7 ans et portant un coupon de 0,5% correspondant à une marge de 25 points de base contre la courbe des obligations de l'Etat français (Obligations Assimilables du Trésor). Ces deux émissions ont été souscrites par des investisseurs dont la provenance géographique et la typologie gardent la même variété que lors des précédentes émissions, confortant ainsi la position de l'AFL sur le marché euro. Au début de l'exercice 2017, L'Agence France Locale a émis avec succès ses premiers titres de créance sur le marché monétaire dans le cadre d'un programme ECP; l'encours de dette émis par l'AFL sur ce segment à court terme s'élève à 150 millions de dollars au 30 juin 2017.

Au cours du premier semestre 2017, l'AFL a vu son capital s'accroître de 18,2 millions d'euros à 129,2 millions d'euros à la suite de deux augmentations de capital souscrites exclusivement par sa société mère, la Société Territoriale. En conséquence de la réalisation de ces opérations d'augmentation de capital, le nombre total de collectivités actionnaires du Groupe Agence France Locale a été porté à 207.

Sur le premier semestre 2017 le PNB généré par l'activité s'établit à 5.347K€ contre 5.035K€ au 30 juin 2016. Il correspond principalement à une marge d'intérêts de 3.177K€, en très nette augmentation par rapport à celle de 2.109K€ observée sur le premier semestre de l'exercice précédent, des plus-values nettes de cession de titres de placement de 2.343K€ et à un résultat net de la comptabilité de couverture négatif de -162K€.

La marge d'intérêt de 3.177K€ trouve son origine dans trois éléments :

- en premier lieu, les revenus liés au portefeuille de crédits à hauteur de 2.979K€, une fois retraités de leurs couvertures,
- en second lieu, les revenus liés à la gestion de la réserve de liquidité, négatifs de -1.188K€, en raison des taux d'intérêts ancrés profondément en territoire négatif, et
- enfin la charge des intérêts de la dette, qui pour les raisons indiquées précédemment, représentent une source de revenus s'élevant à 1.386K€, une fois pris en compte les revenus de sa couverture. Parmi ces revenus, figurent 442,5K€ de produits d'intérêts dégagés sur les émissions d'ECP.

Les plus-values de cessions, pour 1.636K€, se rapportent à la gestion de portefeuille de la réserve de liquidité sur la période. Ces cessions ont entraîné concurremment l'annulation des couvertures de taux d'intérêts pour 707K€ dégageant des plus-values globales nettes de 2.343K€ pour la période.

Le résultat net de la comptabilité de couverture s'élève à 546K€. Il est constitué de deux éléments. Tout d'abord, des produits de cession de la couverture en taux d'intérêt de titres financiers disponibles à la vente pour 707K€, qui sont à considérer en regard des plus-values dégagées sur les cessions de titre sous-jacents et en second lieu un montant de -162K€ qui représente, pour les instruments encore en portefeuille à la date de clôture, la somme des écarts de juste valeur des éléments couverts et de leur couverture. Parmi ces écarts, -305K€ se rapportent à des charges de différentiel de valorisation sur des instruments classés en macro-couverture et 144K€ de produits se rapportent à des valorisations d'instruments classés en micro-couverture. Il subsiste des écarts latents de valorisations entre les éléments couverts et les instruments de couverture dont l'une des composantes provient d'une pratique de place conduisant à une asymétrie de valorisation entre les instruments de couverture collatéralisés quotidiennement d'une part, actualisés sur une courbe Eonia, et les éléments couverts d'autre part, actualisés sur une courbe Euribor, conduisant selon les normes IFRS, à constater une inefficacité de couverture qui est enregistrée au compte de résultat. Il est à noter qu'il s'agit cependant d'un résultat latent.

Au 30 juin 2017 les charges générales d'exploitation ont représenté 4.334K€ contre 4.438K€ au 30 juin 2016. Elles comptent pour 2.454K€ de charges de personnel, en hausse par rapport à celles du premier semestre de l'exercice précédent qui s'élevaient à 2.230K€, en raison principalement de régularisations de taxes assises sur les salaires. Les charges générales d'exploitation comprennent également les charges administratives, qui sont en réduction à 1.985K€ contre 2.362K€ au 30 juin 2016 sous l'effet d'une reprise de provision pour risques et charges de 488K€.

Après dotations aux amortissements pour 937K€ contre 915K€ au 30 juin 2016, le résultat d'exploitation au 30 juin 2017 s'établit à 76K€ à comparer à -318K€ réalisés au premier semestre de l'exercice précédent.

Le premier semestre de l'exercice 2017 se solde par un résultat net négatif de -37K€ comparé à -275K€ sur la même période lors de l'exercice précédent.

Evènements post clôture

Aucun événement majeur susceptible d'avoir une incidence sur les comptes présentés n'est intervenu sur le début du second semestre 2017.

III - Principes et méthodes applicables à l'Agence, jugements et estimations utilisés

L'Agence a décidé de publier un jeu de comptes individuels selon le référentiel IFRS. La présente publication est une publication volontaire, le référentiel d'établissement des comptes étant de manière constante, conformément à la législation applicable en France, le référentiel comptable français.

Les comptes intermédiaires résumés au 30 juin 2017 ont été préparés et sont présentés en conformité avec la norme IAS 34 relative à l'information financière intermédiaire, qui définit le contenu minimum de l'information, et qui identifie les principes de comptabilisation et d'évaluation devant être appliqués à un rapport financier intermédiaire.

La préparation des états financiers exige la formulation d'hypothèses et d'estimations qui comportent des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur. Ces estimations utilisant les informations disponibles à la date de clôture font appel à l'exercice du jugement des gestionnaires et des préparateurs notamment lors de l'évaluation en juste valeur des instruments financiers.

Les réalisations futures dépendent de nombreux facteurs : fluctuation des taux d'intérêt et de change, conjoncture économique, modification de la réglementation ou de la législation, etc... de sorte que les résultats définitifs des opérations concernées pourront être différents de ces estimations et avoir une incidence sur les comptes.

L'évaluation des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés organisés fait appel à des modèles utilisant des données de marché observables pour la plupart des instruments négociés de gré à gré. La détermination de certains instruments comme les prêts qui ne sont pas traités sur un marché actif repose sur des techniques d'évaluation qui, dans certains cas, intègrent des paramètres jugés non observables.

Une information sur la juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût est donnée en annexe.

IV - Règles et méthodes comptables

Conformément à la norme IFRS 1 Première adoption des normes internationales d'information financière et en application du règlement européen 1606/2002 adopté le 19 juillet 2002 par le Parlement européen et le Conseil européen, l'Agence a établi ses états financiers en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) publié par l'IASB (International Accounting Standards Board) au 30 juin 2017 et tel qu'adopté par l'Union européenne et d'application obligatoire à cette date. Le référentiel IFRS comprend les normes IFRS, les normes IAS (International Accounting Standard), ainsi que leurs interprétations IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee) et SIC (Standing Interpretations Committee).

Les états de synthèse sont établis selon le format proposé par l'Autorité des Normes Comptables dans sa recommandation n°2013-04 du 7 novembre 2013 relative au format des comptes des établissements du secteur bancaire établis selon les normes comptables internationales.

Principes et méthodes comptables appliquées

Les principes et méthodes comptables appliquées pour l'établissement des comptes semestriels résumés présentés sont identiques à ceux appliqués au 31 décembre 2016.

V - Notes sur le bilan

Note 1 - Actifs financiers à la juste valeur par le résultat

	30/06/2017		31/12/2016	
	Actif	Passif	Actif	Passif
<i>(En milliers d'euros)</i>				
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	16 185	16 651	6 505	6 504
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option				
Total Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	16 185	16 651	6 505	6 504

Actifs financiers détenus à des fins de transaction

	30/06/2017		31/12/2016	
	Actif	Passif	Actif	Passif
<i>(En milliers d'euros)</i>				
Instruments de capitaux propres				
Titres de dettes				
Prêts et avances				
Instruments dérivés	16 185	16 651	6 505	6 504
Total Actifs financiers détenus à des fins de transaction	16 185	16 651	6 505	6 504

	30/06/2017				31/12/2016			
	Notionnel		Juste valeur		Notionnel		Juste valeur	
	Prêteur	Emprunteur	Positive	Négative	Prêteur	Emprunteur	Positive	Négative
<i>(En milliers d'euros)</i>								
OPÉRATIONS FERMES	456 554	456 554	16 185	16 651	137 471	137 471	6 505	6 504
Marchés organisés	-	-	-	-	-	-	-	-
Contrats de taux d'intérêts								
Autres contrats								
Marchés gré à gré	456 554	456 554	16 185	16 651	137 471	137 471	6 505	6 504
Swaps de taux d'intérêts	456 554	456 554	16 185	16 651	137 471	137 471	6 505	6 504
FRA								
Swaps de devises								
Autres contrats								
OPÉRATIONS CONDITIONNELLES	-	-	-	-	-	-	-	-
Marchés organisés	-	-	-	-	-	-	-	-
Marchés gré à gré	-	-	-	-	-	-	-	-

Les dérivés classés dans la catégorie des actifs financiers détenus à des fins de transaction ne représentent pas des prises de position de taux d'intérêts avec un profil de prise de bénéfices à court terme. Il s'agit de dérivé de couverture de juste valeur du portefeuille-titre en position emprunteur du taux fixe qui ont été neutralisés par des dérivés prêteur du taux fixe. Ces contrats passés en chambre de compensation présentent des positions rigoureusement symétriques en terme de taux et de maturité. Ces actifs et passif financiers bien que faisant l'objet d'une convention cadre de compensation sont présentés à l'actif et au passif du fait que les flux de trésorerie futurs à payer et à recevoir diffèrent dans le montant du coupon à taux fixe à payer et à recevoir. Les positions présentées dans les tableaux ci-dessus n'entraînent aucun risque de taux résiduel, leur différence de juste valeur ne provient que de flux de trésorerie à payer ou à recevoir.

Note 2 - INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE

Par type de couverture

	30/06/2017		31/12/2016	
	Actif	Passif	Actif	Passif
<i>(En milliers d'euros)</i>				
Dérivés désignés comme couverture de juste valeur	13 585	36 206	15 792	17 889
Dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie				
Dérivés désignés comme couverture de portefeuilles	2 222	1 888	985	2 559
Total Instruments dérivés de couverture	15 807	38 094	16 777	20 448

Dérivés désignés comme couverture de juste valeur

	30/06/2017				31/12/2016			
	Notionnel		Juste valeur		Notionnel		Juste valeur	
	Prêteur	Emprunteur	Positive	Négative	Prêteur	Emprunteur	Positive	Négative
<i>(En milliers d'euros)</i>								
OPÉRATIONS FERMES	2 272 298	1 107 278	13 585	36 206	1 250 000	762 085	15 792	17 889
Marchés organisés	-	-	-	-	-	-	-	-
Marchés gré à gré	2 272 298	1 107 278	13 585	36 206	1 250 000	762 085	15 792	17 889
Swaps de taux d'intérêts	2 000 000	1 107 278	13 585	27 152	1 250 000	762 085	15 792	17 889
FRA								
Swaps de devises	272 298			9 054				
Autres contrats								
OPÉRATIONS CONDITIONNELLES	-	-	-	-	-	-	-	-
Marchés organisés	-	-	-	-	-	-	-	-
Marchés gré à gré	-	-	-	-	-	-	-	-

Dérivés désignés comme couverture de portefeuille

	30/06/2017				31/12/2016			
	Notionnel		Juste valeur		Notionnel		Juste valeur	
	Prêteur	Emprunteur	Positive	Négative	Prêteur	Emprunteur	Positive	Négative
<i>(En milliers d'euros)</i>								
OPÉRATIONS FERMES	36 100	203 799	2 222	1 888	39 100	165 200	985	2 559
Marchés organisés	-	-	-	-	-	-	-	-
Contrats de taux d'intérêts								
Autres contrats								
Marchés gré à gré	36 100	203 799	2 222	1 888	39 100	165 200	985	2 559
Swaps de taux d'intérêts	36 100	203 799	2 222	1 888	39 100	165 200	985	2 559
FRA								
Swaps de devises								
Autres contrats								
OPÉRATIONS CONDITIONNELLES	-	-	-	-	-	-	-	-
Marchés organisés	-	-	-	-	-	-	-	-
Marchés gré à gré	-	-	-	-	-	-	-	-

PORTEFEUILLE

Note 3 - ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE

Titres à revenu fixe par nature

(En milliers d'euros)	30/06/2017	31/12/2016
Effets publics et titres assimilés	568 041	354 081
Obligations	86 025	
Autres titres à revenu fixe		
VALEURS NETTES AU BILAN	654 066	354 081
Dont dépréciations	-	-
Dont gains et pertes latents	(2 323)	(281)

Titres à revenu fixe par contrepartie

(En milliers d'euros)	30/06/2017	31/12/2016
Administrations publiques	447 366	258 105
Etablissements de crédit et autres entreprises financières	191 715	95 976
Entreprises non financières	14 985	
VALEURS NETTES AU BILAN	654 066	354 081

Les expositions sur les Etablissements de crédit, les autres entreprises financières et les entreprises non financières comptent 120 675k€ de titres garantis par des Etats de l'Espace Economique Européen.

Mouvements sur actifs financiers disponibles à la vente

	Montant au 31/12/2016	Acquisit.	Rembst. ou cessions	Variation de juste valeur enregistrée en capitaux propres	Variation des Intérêts courus	Amort. Primes/Décotes	Total 30/06/2017
(En milliers d'euros)							
Effets publics et titres assimilés	354 080	1 211 404	(994 648)	(1 755)	261	(1 302)	568 041
Obligations	-	90 096	(3 989)	(54)	64	(91)	86 025
Autres titres à revenu fixe	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	354 080	1 301 500	(998 637)	(1 809)	325	(1 394)	654 066

Note 4 - CREANCES SUR ETABLISSEMENTS DE CREDIT

Dépôts auprès des Banques centrales

(En milliers d'euros)	30/06/2017	31/12/2016
Dépôts à vue	412 607	57 929
Autres avoirs		
Total Caisses, banques centrales	412 607	57 929

Prêts et créances sur établissements de crédit

(En milliers d'euros)	30/06/2017	31/12/2016
Comptes et prêts		
- à vue	112 438	23 412
- à terme	50 000	
Titres reçus en pension livrée		
TOTAL	162 438	23 412
Dépréciations		
VALEURS NETTES AU BILAN	162 438	23 412

Note 5 - PRETS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE

(En milliers d'euros)	30/06/2017	31/12/2016
Crédits de trésorerie	1 692	850
Autres crédits	1 058 925	891 377
Opérations avec la clientèle avant dépréciation	1 060 617	892 227
Dépréciations relatives au crédit à la clientèle		
VALEURS NETTES AU BILAN	1 060 617	892 227
<i>Dont dépréciations individuelles</i>		
<i>Dont dépréciation collective</i>		

Note 6 - ACTIFS ET PASSIFS D'IMPOTS DIFFERES

Les mouvements sur les comptes d'impôts différés sont les suivants :

(En milliers d'euros)	30/06/2017	31/12/2016
Solde net d'impôt différé au 1er janvier	5 826	6 076
<i>Dont actifs d'impôts différés</i>	5 887	7 264
<i>Dont passifs d'impôts différés</i>	61	1 189
Enregistré au compte de résultat	(113)	(1 243)
(Charge)/produit d'impôt différés au compte de résultat	(113)	(1 243)
Enregistré en capitaux propres	80	994
Actifs financiers disponibles à la vente	80	994
Couverture de flux de trésorerie		
Autres variations		
Solde net d'impôt différé au	5 792	5 826
<i>Dont actifs d'impôts différés</i>	5 792	5 887
<i>Dont passifs d'impôts différés</i>		61

Les actifs d'impôts différés proviennent des postes suivants :

(En milliers d'euros)	30/06/2017	31/12/2016
Actifs financiers disponibles à la vente	19	
Couverture de flux de trésorerie		
Déficits fiscaux reportables	5 606	5 606
Autres différences temporaires	167	281
TOTAL IMPOTS DIFFERES ACTIFS	5 792	5 887

Les passifs d'impôts différés proviennent des postes suivants :

(En milliers d'euros)	30/06/2017	31/12/2016
Actifs financiers disponibles à la vente		61
Couverture de flux de trésorerie		
Autres différences temporaires		
TOTAL IMPOTS DIFFERES PASSIFS	-	61

Note 7 - AUTRES ACTIFS et COMPTES DE REGULARISATION

(En milliers d'euros)	30/06/2017	31/12/2016
Autres Actifs		
Dépôts de garantie versés	42 594	20 682
Autres débiteurs divers	153	366
Dépréciation des autres actifs		
TOTAL	42 747	21 047
Comptes de régularisation		
Charges constatées d'avance	338	199
Autres produits à recevoir	86	
Comptes d'encaissement		
Autres comptes de régularisation	56	62
TOTAL	480	260
TOTAL AUTRES ACTIFS et COMPTES DE REGULARISATION	43 227	21 308

Note 8 - DETAIL DES IMMOBILISATIONS

(En milliers d'euros)

Incorporelles	31/12/2016	Acquisit.	Transferts	Cessions	Dotations aux Amort.	Autres variations	30/06/2017
Immobilisations incorporelles							
Frais de développement	8 547	10				2	8 559
Autres immobilisations incorporelles	394	1					395
Immobilisations incorporelles en cours	63	122	33			(2)	216
Valeur brute des immobilisations incorporelles	9 004	133	33	-	-	-	9 169
Amortissement et Dépréciation des imm. incorporelles	(3 000)				(888)		(3 888)
Valeur nette des immobilisations incorporelles	6 004	133	33	-	(888)	-	5 281

Corporelles	31/12/2016	Acquisit.	Transferts	Cessions	Dotations aux Amort.	Autres variations	30/06/2017
Immobilisations corporelles	748	12					760
Valeur brute des immobilisations corporelles	748	12	-	-	-	-	760
Amortissement et Dépréciation des imm. corporelles	(199)				(48)		(247)
Valeur nette des immobilisations corporelles	550	12	-	-	(48)	-	514

Note 9 - DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE

(En milliers d'euros)	30/06/2017	31/12/2016
Titres de créances négociables	131 441	
Emprunts obligataires	2 075 508	1 259 073
Autres dettes représentées par un titre		
TOTAL	2 206 949	1 259 073

Note 10 - AUTRES PASSIFS et COMPTES DE REGULARISATION

(En milliers d'euros)	30/06/2017	31/12/2016
Autres Passifs		
Dépôts de garantie reçus		3 990
Autres créditeurs divers	1 326	1 132
Total	1 326	5 122
Comptes de régularisation		
Comptes d'encaissement		
Autres charges à payer	607	527
Produits constatés d'avance		
Autres comptes de régularisation		
Total	607	527
TOTAL AUTRES PASSIFS et COMPTES DE REGULARISATION	1 934	5 649

Note 11 - PROVISIONS

(En milliers d'euros)	Solde au 31/12/2016	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres mouvements	Solde au 30/06/2017
Provisions pour risques et charges						
Provisions pour risques de contrepartie						
Provisions pour litiges						
Provisions pour engagements de retraite et assimilés	19					19
Provisions pour autres charges de personnel à Long terme						
Provisions pour autres risques et charges	488			(488)		
TOTAL	506	-	-	(488)	-	19

ENGAGEMENTS

<i>(En milliers d'euros)</i>	30/06/2017	31/12/2016
Engagements donnés	224 994	133 782
Engagements de financement	133 449	133 782
<i>En faveur d'établissement de crédit</i>		
<i>En faveur de la clientèle</i>	133 449	133 782
Engagements de garantie		
<i>Engagements d'ordre d'établissements de crédit</i>		
<i>Engagements d'ordre de la clientèle</i>		
Engagements sur titres	91 545	-
<i>Titres à livrer à l'émission</i>	87 543	
<i>Autres titres à livrer</i>	4 002	-
Engagements reçus	12 636	2 711
Engagements de financement		
<i>Engagements reçus d'établissements de crédit</i>		
Engagements de garantie	2 711	2 711
<i>Engagements reçus d'établissements de crédit</i>		
<i>Engagements reçus de la clientèle</i>	2 711	2 711
Engagements sur titres	9 925	
<i>Titres à recevoir</i>	9 925	

VI - Notes sur le compte de résultat

Note 12 - PRODUITS ET CHARGES D'INTÉRÊTS

(En milliers d'euros)	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
Interêts et produits assimilés	16 701	8 150	19 587
Opérations avec les établissements de crédit	3	28	97
Opérations avec la clientèle	5 632	3 428	7 625
Obligations et autres titres à revenu fixe	252	(89)	(281)
<i>sur Titres disponibles à la vente</i>	252	(89)	(281)
<i>sur Titres détenus jusqu'à l'échéance</i>			
Produits sur dérivés de taux	10 813	4 782	12 146
Autres intérêts			
Interêts et charges assimilées	(13 524)	(6 041)	(14 920)
Opérations avec les établissements de crédit	(788)	(20)	(142)
Opérations avec la clientèle			
Dettes représentées par un titre	(4 774)	(2 150)	(5 006)
Charges sur dérivés de taux	(7 962)	(3 870)	(9 772)
Autres intérêts			
Marge d'intérêts	3 177	2 109	4 667

Note 13 - PRODUITS NET DES COMMISSIONS

(En milliers d'euros)	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
Produits de commissions sur :	29	-	1
Opérations avec les établissements de crédit			
Opérations avec la clientèle			
Opérations sur titres			
Opérations sur instruments financiers à terme			
Opérations de change			
Engagements de financement et de garantie	29		1
Autres commissions			
Charges de commissions sur :	(41)	(49)	(57)
Opérations avec les établissements de crédit		(1)	
Opérations sur titres		(24)	(12)
Opérations sur instruments financiers à terme	(41)	(24)	(45)
Opérations de change			
Engagements de financement et de garantie			
Autres commissions			
Produits net des commissions	(11)	(49)	(56)

Note 14 - GAINS OU PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

(En milliers d'euros)	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
Résultat net des opérations sur portefeuille de transaction	(1)		1
Résultat net de comptabilité de couverture	546	(293)	(1 177)
Résultat net des opérations de change	1	(1)	(1)
TOTAL	545	(294)	(1 177)

Analyse du résultat net de la comptabilité de couverture

(En milliers d'euros)	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
Couvertures de juste valeur			
Changement de juste valeur de l'élément couvert attribuable au risque couvert	13 644	(18 754)	(12 434)
Changement de juste valeur des dérivés de couverture	(13 501)	18 715	12 440
Résultat de cessation de relation de couverture	707	(231)	(1 133)
Couvertures de flux de trésorerie			
Changement de juste valeur des dérivés de couverture - inefficacité			
Résultat de cession de relation de couverture			
Couvertures de portefeuilles couverts en taux			
Changement de juste valeur de l'élément couvert	(2 296)	3 525	1 074
Changement de juste valeur des dérivés de couverture	1 990	(3 548)	(1 124)
Résultat net de comptabilité de couverture	546	(293)	(1 177)

Note 15 - GAINS OU PERTES NETS SUR ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE

(En milliers d'euros)	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
Plus values de cession des titres à revenus fixes	2 873	3 281	6 522
Moins values de cession des titres à revenus fixes	(1 237)	(13)	(737)
Plus value de cession des titres à revenus variable			
Autres produits et charges sur titres disponibles à la vente			
Dotations / reprises sur dépréciations des titres à revenus variables			
Total des gains ou pertes net sur titres de placement	1 636	3 267	5 786

Note 16 - CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

(En milliers d'euros)	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
Frais de Personnel			
Rémunération du personnel	1 587	1 492	2 763
Charges de retraites et assimilées	162	162	304
Autres charges sociales	705	577	1 205
Total des Charges de Personnel	2 454	2 230	4 272
Frais administratifs			
Impôts et taxes	(124)	107	753
Services extérieurs	2 108	2 255	4 709
Total des Charges administratives	1 985	2 362	5 462
Refacturation et transferts de charges administratives	(105)	(154)	(248)
Total des Charges générales d'exploitation	4 334	4 438	9 486

Une reprise de provision pour risques et charges a été effectuée au cours du premier semestre pour 488K€. Cette reprise a été comptabilisée en diminution des impôts et taxes de la période.

VII - Notes sur l'exposition aux risques

A - Juste valeur des instruments financiers

La norme IFRS 13 requiert, aux fins de publication, que l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers soit classée selon une échelle de trois niveaux qui rendent compte du caractère observable ou non des données rentrant dans les méthodes d'évaluation.

Niveau 1 : Instruments valorisés à partir de prix cotés (non ajustés) sur un marché actif pour des actifs ou des passifs identiques. Il s'agit notamment des obligations et titres de créances cotées;

Niveau 2 : Instruments valorisés à l'aide de données autres que les prix visés au niveau 1 et qui sont observables pour l'actif et le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix).

Niveau 3 : justes valeurs pour lesquelles une part significative des paramètres utilisés pour leur détermination ne répond pas aux critères d'observabilité.

Juste valeur des instruments comptabilisés en juste valeur

(En milliers d'euros)	30/06/2017			
	Total	Basées sur des données de		
		Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers				
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	16 185		16 185	
Instruments dérivés de couverture	15 807	-	15 807	-
Effets publics et valeurs assimilées	568 041	568 041	-	-
Obligations et titres assimilés	86 025	86 025	-	-
Autres titres à revenu fixe	-	-	-	-
Total Actifs financiers disponibles à la vente	654 066	654 066	-	-
Total Actifs financiers	686 058	654 066	31 992	-
Passifs financiers				
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	16 651		16 651	
Instruments dérivés de couverture	38 094	-	38 094	-
Total Passifs financiers	54 745	-	54 745	-

Juste valeur des instruments comptabilisés au coût amorti

(En milliers d'euros)			30/06/2017		
			Basées sur des données de		
	Valeur comptable	Juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers					
Caisses, banques centrales et instituts d'émission	412 607	412 607	-	-	412 607
Prêts et créances sur les établissements de crédit	162 438	162 438	-	-	162 438
Prêts et créances sur la clientèle	1 060 617	1 060 617	-	-	1 060 617
Total Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	-	-	-	-	-
Total Actifs financiers	1 635 663	1 635 663	-	-	1 635 663
Passifs financiers					
Dettes représentées par un titre	2 206 949	2 218 818	1 999 581	87 921	131 316
Total Passifs financiers	2 206 949	2 218 818	1 999 581	87 921	131 316

Les prêts et créances sur les établissements de crédit sont des créances à vue ou à terme pour lesquelles la juste valeur retenue a été leur valeur nominale.

B - Exposition au risques de crédit

Les tableaux suivants détaillent l'exposition maximale au risque de crédit au 30 juin 2017 pour les actifs financiers comportant un risque de crédit, sans prise en compte des contre-garanties reçues ou de l'atténuation du risque de crédit.

	Encours sains	Actifs en souffrance mais non dépréciés	Dépréciations	Total 30/06/2017
<i>(En milliers d'euros)</i>				
Caisses, banques centrales	412 607			412 607
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	16 185			16 185
Instruments dérivés de couverture	15 807			15 807
Actifs financiers disponibles à la vente	654 066			654 066
Prêts et créances sur les établissements de crédit	162 438			162 438
Prêts et créances sur la clientèle	1 060 617			1 060 617
Actifs d'impôts courants	16			16
Écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux				
Autres actifs	42 747			42 747
Sous-total Actifs	2 364 484	-	-	2 364 484
Engagements de financements donnés	133 449			133 449
TOTAL des expositions soumises au risques de crédit	2 497 933	-	-	2 497 933

Analyse de l'exposition par catégorie de contrepartie

	Total 30/06/2017
<i>(En milliers d'euros)</i>	
Banques centrales	412 607
Etats et Administrations publiques	1 641 445
Etablissements de crédit garantis par des Etats de l'E.E.E.	59 651
Etablissements de crédit	297 469
Autres entreprises financières garantis par des Etats de l'E.E.E.	46 040
Autres entreprises financières	25 668
Entreprises non-financières garantis par des Etats de l'E.E.E.	14 985
Entreprises non-financières	69
Exposition totale par catégorie de contrepartie	2 497 933

La politique d'investissement très prudente de l'Agence France Locale privilégie les titres des états et des administrations centrales ou garantis par ces contreparties.

Les expositions sur les établissements de crédit résultent principalement de la gestion de la trésorerie et des opérations de couverture en taux des crédits et titres à taux fixe.

Analyse de l'exposition par zone géographique

	Total 30/06/2017
<i>(En milliers d'euros)</i>	
France	2 120 371
Canada	190 293
Pays-Bas	43 141
Danemark	37 903
Corée du sud	29 746
Supranationaux	24 257
Chine	14 911
Suisse	14 887
Norvège	9 984
Allemagne	7 431
Suède	5 010
Exposition totale par zone géographique	2 497 933

Les crédits étant exclusivement octroyés à des collectivités locales françaises, la France représente l'exposition pays la plus importante.

Les expositions sur les autres pays (EEE, Amérique du nord et Asie) résultent de la gestion de la trésorerie de l'Agence et de son investissement en titres souverains ou équivalents.

C - Risque de liquidité : ventilation des actifs et passifs selon leur échéance contractuelle

(En milliers d'euros)	≤3 mois	>3 mois ≤ 1an	>1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances/ Dettes rattachées	Éléments de réévaluation	Total 30/06/2017
Caisses, banques centrales	412 607				412 607			412 607
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat			6 017	9 601	15 618	567		16 185
Instruments dérivés de couverture			4 190	12 486	16 676	(869)		15 807
Actifs financiers disponibles à la vente								
Effets publics et valeurs assimilées	26 003	32 056	249 863	261 105	569 027	1 283	(2 269)	568 041
Obligations et autres titres à revenu fixe		4 116	81 899		86 015	64	(54)	86 025
Total Actifs financiers disponibles à la vente	26 003	36 172	331 762	261 105	655 042	1 346	(2 323)	654 066
Prêts et créances sur les établissements de crédit	112 438		50 000		162 438			162 438
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance								
Prêts et créances sur la clientèle	19 870	49 654	281 595	712 758	1 063 877	1 460	(4 719)	1 060 617
Écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux								
Actifs d'impôts courants	16				16			16
Autres actifs	42 747				42 747			42 747
TOTAL ACTIFS								2 364 484
Banques centrales						213		213
Passifs financiers à la juste valeur par résultat			6 016	9 602	15 618	1 033		16 651
Instruments dérivés de couverture	3 714	57	9 610	24 966	38 347	(252)		38 094
Dettes représentées par un titre	131 316		834 774	1 242 739	2 208 829	1 617	(3 497)	2 206 949
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux							1 205	1 205
Autres passifs	1 326				1 326			1 326
TOTAL PASSIFS								2 264 439

L'Agence France Locale présente un excédent de ressources à long terme qui traduit ses objectifs de transformation limitée. L'écart de durée de vie moyenne entre actifs et passifs est négatif, les passifs sont actuellement plus long que les actifs. Cette situation est liée au démarrage de l'activité et évolue vers une situation équilibrée et devrait voir à terme des passifs avec une durée de vie moyenne légèrement plus courte que les actifs qui sont composés au 30 juin 2017 de titres à court terme qui vont se transformer en prêts moyens long terme.

D - Risque de taux : sensibilité aux variations de taux d'intérêt

La politique de gestion du risque de taux ainsi que ses implications sur le premier semestre 2017 sont décrites dans le rapport financier de l'AFL au 30 juin 2017.



KPMG AUDIT FS I
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

CAILLIAU DEDOUIT ET ASSOCIES

Cailliau Dedouit et associes
19, rue Clément Marot
75008 Paris

Agence France Locale S.A.
**Rapport d'examen limité du commissaire aux
comptes sur les comptes intermédiaires résumés
établis selon le référentiel IFRS**

Période du 1er janvier 2017 au 30 juin 2017
Agence France Locale S.A.
Tour Oxygène - 10-12, boulevard Vivier Merle - 69393
Lyon Cedex 03
Ce rapport contient 23 pages
Référence : US-173-60



KPMG AUDIT FS I
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

CAILLIAU DEDOUIT ET ASSOCIES

Cailliau Dedouit et associes
19, rue Clément Marot
75008 Paris

Agence France Locale S.A.

Siège social : Tour Oxygène - 10-12, boulevard Vivier Merle - 69393 Lyon Cedex 03
Capital social : € 129 200 000

Rapport d'examen limité du commissaire aux comptes sur les comptes intermédiaires résumés établis selon le référentiel IFRS

Période du 1er janvier 2017 au 30 juin 2017

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de l'Agence France Locale S.A. et en réponse à votre demande dans le cadre de la communication d'informations financières historiques liée à l'établissement du Prospectus d'émission, nous avons effectué un examen limité des comptes intermédiaires résumés de l'Agence France Locale, établis selon le référentiel IFRS, relatifs à la période du 1^{er} janvier 2017 au 30 juin 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes intermédiaires résumés ont été établis sous la responsabilité du Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes intermédiaires résumés avec la norme IAS 34 – norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Ce rapport est établi à votre attention dans le contexte décrit ci-avant et ne doit pas être utilisé, diffusé ou cité à d'autres fins.

Ce rapport est régi par la loi française. Les juridictions françaises ont compétence exclusive pour connaître de tout litige, réclamation ou différend pouvant résulter de notre lettre de mission ou du présent rapport, ou de toute question s'y rapportant. Chaque partie renonce irrévocablement à ses droits de s'opposer à une action portée auprès de ces tribunaux, de prétendre que l'action a été intentée auprès d'un tribunal incompétent, ou que ces tribunaux n'ont pas compétence.

La Défense, le 28 septembre 2017

Paris, le 28 septembre 2017

KPMG Audit FS I



Ulrich Sarfati
Associé

Cailliau Dedouit et Associés



Laurent Brun
Associé

AGENCE FRANCE LOCALE

BILAN

Actif au 30 juin 2017

(En milliers d'euros)	Notes	30/06/2017	31/12/2016
Caisses, banques centrales	2	412 578	57 929
Effets publics et valeurs assimilées	1	569 855	354 161
Créances sur les établissements de crédit	2	162 438	23 412
Opérations avec la clientèle	4	1 065 337	888 598
Obligations et autres titres à revenu fixe	1	86 006	
Actions et autres titres à revenu variable	1		
Participation et autres titres détenus à long terme			
Parts dans les entreprises liées			
Immobilisations incorporelles	5	5 899	6 833
Immobilisations corporelles	5	514	550
Autres actifs	6	42 763	21 047
Comptes de régularisation	6	15 557	10 108
TOTAL DE L'ACTIF		2 360 947	1 362 637

Passif au 30 juin 2017

(En milliers d'euros)	Notes	30/06/2017	31/12/2016
Banques centrales, CPP		213	
Dettes envers les établissements de crédits	3		
Opérations avec la clientèle			
Dettes représentées par un titre	7	2 220 684	1 252 985
Autres passifs	8	1 808	5 456
Comptes de régularisation	8	32 121	15 460
Provisions	9	17	505
Dettes subordonnées			
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)			
Capitaux propres hors FRBG	10	106 102	88 231
Capital souscrit		129 200	111 000
Primes d'émission			
Réserves			
Écart de réévaluation			
Provisions réglementée et subventions d'investissement			
Report à nouveau (+/-)		(22 769)	(20 127)
Résultat de l'exercice (+/-)		(329)	(2 642)
TOTAL DU PASSIF		2 360 947	1 362 637

COMPTE DE RÉSULTAT

<i>(En milliers d'euros)</i>	Notes	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
+ Intérêts et produits assimilés	12	16 720	8 167	19 624
- Intérêts et charges assimilées	12	(13 572)	(6 058)	(14 956)
+ Revenus des titres à revenu variable				
+ Produits de commissions	13	29		1
- Charges de commissions	13	(41)	(49)	(57)
+/- Gains ou (pertes) sur opérations des portefeuilles de négociation	15	707	(238)	(1 140)
+/- Gains ou (pertes) sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	15	1 308	3 249	5 655
+ Autres produits d'exploitation bancaire	14			
- Autres charges d'exploitation bancaire	14			
PRODUIT NET BANCAIRE		5 152	5 071	9 127
- Charges générales d'exploitation	16	(4 334)	(4 437)	(9 487)
+ Produits divers d'exploitation				
- Dotations aux amortissements	5	(1 147)	(1 127)	(2 281)
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		(329)	(493)	(2 642)
- Coût du risque				
RESULTAT D'EXPLOITATION		(329)	(493)	(2 642)
+/- Gains ou (pertes) sur actifs immobilisés	17			
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔT		(329)	(493)	(2 642)
+/- Résultat exceptionnel				
- Impôt sur les bénéfices				
+/- (Dotations)/Reprises de FRBG et provisions réglementées				
RESULTAT NET		(329)	(493)	(2 642)
Résultat net social par action (en euros)		(0,25)	(0,45)	(2,38)

HORS BILAN

(En milliers d'euros)

ENGAGEMENTS DONNÉS ET RECUS	Notes	30/06/2017	31/12/2016
Engagements donnés		224 994	133 782
Engagements de financement		133 449	133 782
Engagements de garantie			
Engagements sur titres		91 545	
Engagements reçus		12 636	2 711
Engagements de financement			
<i>Engagements reçus d'établissement de crédit</i>			
Engagements de garantie		2 711	2 711
Engagements sur titres		9 925	
Engagements sur instruments financiers à terme	11	4 532 583	2 491 327

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX SEMESTRIELS

I - Contexte de publication

Les comptes semestriels ont été arrêtés par le Directoire en date du 7 septembre 2017.

II - Faits caractéristiques du semestre

Malgré son caractère saisonnier, l'activité de crédit de l'Agence France locale aux collectivités locales membres a été soutenue sur le premier semestre 2017 au regard du premier semestre de l'exercice précédent. La production de crédits s'est élevée à 176,7 millions d'euros à comparer à 110,4 millions d'euros au 30 juin 2016. L'AFL a franchi au 30 juin 2017 le seuil du milliard d'euros d'encours de crédit avec à son bilan 1 062,2 millions d'euros de crédits long terme aux collectivités locales. Les engagements de financement hors bilan s'élèvent à 133,4 millions d'euros au 30 juin 2017.

L'Agence France Locale a abondé le 23 janvier 2017 sa souche obligataire mars 2023 de 250 millions d'euros. Par la suite, le 10 mai 2017, l'AFL a procédé à sa troisième émission benchmark en euro, d'un montant de 500 millions, d'une durée de 7 ans et portant un coupon de 0,5% correspondant à une marge de 25 points de base contre la courbe des obligations de l'Etat français (Obligations Assimilables du Trésor). Ces deux émissions ont été souscrites par des investisseurs dont la provenance géographique et la typologie gardent la même variété que lors des précédentes émissions, confortant ainsi la position de l'AFL sur le marché euro. Au début de l'exercice 2017, L'Agence France Locale a émis avec succès ses premiers titres de créance sur le marché monétaire dans le cadre d'un programme ECP; l'encours émis par l'AFL sur ce segment à court terme s'élève à 150 millions de dollars au 30 juin 2017.

Au cours du premier semestre 2017, l'AFL a vu son capital s'accroître de 18,2 millions d'euros à 129,2 millions d'euros à la suite de deux augmentations de capital souscrites exclusivement par sa société mère, la Société Territoriale. En conséquence de la réalisation de ces opérations d'augmentation de capital, le nombre total de collectivités actionnaires du Groupe Agence France Locale a été porté à 207.

Sur le premier semestre 2017 le PNB généré par l'activité s'établit à 5.152K€ contre 5.071K€ au 30 juin 2016. Il correspond principalement à une marge d'intérêts de 3.148K€, en très nette augmentation par rapport à celle de 2.109K€ observée sur le premier semestre de l'exercice précédent, des plus-values nettes de cession de titres de placement de 2.343K€ et à une dépréciation des titres de placement de -327K€.

La marge d'intérêt de 3.148K€ trouve son origine dans trois éléments :

- en premier lieu, les revenus liés au portefeuille de crédits à hauteur de 2.979K€, une fois retraités de leurs couvertures,
- en second lieu, les revenus liés à la gestion de la réserve de liquidité, négatifs de -1 217K€, en raison des taux d'intérêts ancrés profondément en territoire négatif, et
- enfin la charge des intérêts de la dette, qui pour les raisons indiquées précédemment, représentent une source de revenus s'élevant à 1 386K€, une fois pris en compte les revenus de sa couverture. Parmi ces revenus, figurent 442,5K€ de produits d'intérêts dégagés sur les émissions d'ECP.

Les plus-values de cessions, pour 1.636K€, se rapportent à la gestion de portefeuille de la réserve de liquidité sur la période. Ces cessions ont entraîné concurremment l'annulation des couvertures de taux d'intérêts pour 707K€ dégageant des plus-values globales nettes de 2.343K€ pour la période.

Au 30 juin 2017 les charges générales d'exploitation ont représenté 4.334K€ contre 4.437K€ au 30 juin 2016. Elles comptent pour 2.454K€ de charges de personnel, en hausse par rapport à celles du premier semestre de l'exercice précédent qui s'élevaient à 2.205K€, en raison principalement de régularisations de taxes assises sur les salaires. Les charges générales d'exploitation comprennent également les charges administratives, qui sont en réduction à 2.422K€ contre 2.636K€ au 30 juin 2016 sous l'effet d'une reprise de provision pour risques et charges de 488K€.

Après dotations aux amortissements pour 1.147K€ contre 1.127K€ au 30 juin 2016, le résultat d'exploitation au 30 juin 2016 s'établit à -329K€ à comparer à -493K€ réalisés au premier semestre de l'exercice précédent.

Le premier semestre de l'exercice 2017 se solde par un résultat net négatif de -329K€ comparé à -493K€ sur la même période lors de l'exercice précédent.

Evènements post clôture

Aucun évènement majeur susceptible d'avoir une incidence sur les comptes présentés n'est intervenu sur le début du second semestre 2017.

III - Principes, règles et méthodes comptables

Les états financiers de L'Agence sont établis dans le respect des principes comptables applicables en France aux établissements de crédit.

Méthode de présentation

Les états financiers de L'Agence sont présentés conformément aux dispositions du Règlement n° 2014-07 du 26 novembre 2014 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire.

Base de préparation

Les conventions comptables générales ont été appliquées, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation,
- Permanence des méthodes,
- Indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les principes et méthodes comptables appliquées pour l'établissement des comptes semestriels résumés présentés sont identiques à ceux appliqués au 31 décembre 2016.

Identité de la société mère consolidant les comptes de l'Agence au 30 juin 2017

Agence France Locale – Société Territoriale
41, quai d'Orsay 75007 Paris

IV - Notes sur le bilan

Note 1 - PORTEFEUILLE

(En milliers d'euros)

30/06/2017	Effets publics et valeurs assimilées	Obligations et autres titres à revenu fixe	Actions et autres titres à revenu variable	Total
Titres à revenus fixe ou variable				
dont titres cotés	569 027	86 015		655 042
dont titres non cotés				-
Créances rattachées	1 283	64		1 346
Dépréciations	(455)	(73)		(528)
VALEURS NETTES AU BILAN	569 855	86 006	-	655 860
Prime/Décote d'acquisition	7 949	714		8 663

31/12/2016				Total
Titres à revenus fixe ou variable				
dont titres cotés	353 340			353 340
dont titres non cotés				-
Créances rattachées	1 022			1 022
Dépréciations	(201)			(201)
VALEURS NETTES AU BILAN	354 161	-	-	354 161
Prime/Décote d'acquisition	7 340			7 340

Effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe : analyse par durée résiduelle

(En milliers d'euros)	≤3 mois	>3 mois ≤ 1an	>1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total 30/06/2017	Total 31/12/2016
Effets publics et valeurs assimilées								
Valeurs nettes	26 000	32 012	249 617	260 943	568 572	1 283	569 855	354 161
VALEURS NETTES AU BILAN	26 000	32 012	249 617	260 943	568 572	1 283	569 855	354 161
Obligations et autres titres à revenu fixe								
Valeurs nettes	-	4 116	81 826	-	85 942	64	86 006	-
VALEURS NETTES AU BILAN	-	4 116	81 826	-	85 942	64	86 006	-

Ventilation selon le type de portefeuille

Portefeuille	Montant Brut au 31/12/2016	Acquisit.	Rembst. ou cessions	Transferts et autres mouvements	Amort. Primes / Surcotes	Variation des Intérêts courus	Dépréciation	Total 30/06/2017	Plus ou moins- values latentes
<i>(En milliers d'euros)</i>									
Transaction									
Placement	354 161	1 301 500	(998 404)		(1 393)	325	(327)	655 860	(2 220)
Investissement									
VALEURS NETTES AU BILAN	354 161	1 301 500	(998 404)	-	(1 393)	325	(327)	655 860	(2 220)
Dont Décote/Surcote	7 340	24 326	(21 609)		(1 393)			8 663	

Note 2 - CREANCES SUR ETABLISSEMENTS DE CREDIT

Dépôts auprès des Banques centrales

(En milliers d'euros)	30/06/2017	31/12/2016
Comptes à vue	412 578	57 929
Autres avoirs		
Caisses, banques centrales	412 578	57 929

Créances sur les établissements de crédit

(En milliers d'euros)	≤3 mois	>3 mois ≤ 1an	>1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total 30/06/2017	Total 31/12/2016
Etablissement de crédits							-	-
Comptes et prêts							-	-
- à vue	112 438						112 438	23 412
- à terme			50 000				50 000	-
Titres reçus en pension livrée							-	-
TOTAL	112 438	-	50 000	-	-	-	162 438	23 412
Dépréciations								
VALEURS NETTES AU BILAN	112 438	-	50 000	-	-	-	162 438	23 412

Note 3 - DETTES SUR ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET ASSIMILES

(En milliers d'euros)	≤3 mois	>3 mois ≤ 1an	>1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total 30/06/2017	Total 31/12/2016
Etablissement de crédits							-	-
Comptes et emprunts							-	-
- à vue							-	-
- à terme							-	-
Titres donnés en pension livrée							-	-
TOTAL	-	-	-	-	-	-	-	-

Note 4 - CREANCES SUR LA CLIENTELE

(En milliers d'euros)	30/06/2017	31/12/2016
Crédits de trésorerie	1 692	850
Autres crédits	1 063 645	887 747
Opérations avec la clientèle avant dépréciation	1 065 337	888 598
Dépréciation relatives au crédits à la clientèle		
Valeurs nettes au bilan	1 065 337	888 598
Dont créances rattachées	1 460	1 016
Dont créances douteuses brutes		
Dont créances douteuses compromises brutes		

Ventilation selon la durée résiduelle de remboursement hors intérêts courus

(En milliers d'euros)	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 6 mois	> 6 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total 30/06/2017
Opérations avec la clientèle	19 870	18 774	30 879	281 595	712 758	1 063 877	1 460	1 065 337

Note 5 - DETAIL DES IMMOBILISATIONS

(En milliers d'euros)

Incorporelles	31/12/2016	Acquisit.	Immobilisation par Transferts de charges	Cessions	Dotations aux Amort.	Dépréciation	Autres variations	30/06/2017
Immobilisations incorporelles	11 064	11					2	11 076
Frais d'établissement	2 123							2 123
Frais de développement	8 547	10					2	8 559
Logiciels	366	1						367
Site internet	28							28
Immobilisations incorporelles en cours	63	122	33				(2)	216
Amortissement des immobilisations incorporelles	(4 294)				(1 099)			(5 393)
Valeur nette des immobilisations incorporelles	6 833	133	33		(1 099)			5 899
Corporelles	31/12/2016							30/06/2017
Immobilisations corporelles	748	12						760
Immobilisations corporelles en cours	-							-
Amortissement des immobilisations corporelles	(199)				(48)			(247)
Valeur nette des immobilisations corporelles	550	12			(48)			514

Note 6 - AUTRES ACTIFS et COMPTES DE REGULARISATION

(En milliers d'euros)

	30/06/2017	31/12/2016
Autres Actifs		
Dépôts de garantie versés	42 594	20 682
Autres débiteurs divers	169	366
Dépréciation des autres actifs		
Valeur nette au bilan	42 763	21 047
Comptes de régulation		
Charges d'émission à répartir	10 238	5 918
Pertes à étaler sur opérations de couverture	1 854	560
Charges constatées d'avance	338	199
Intérêts courus à recevoir sur opérations de couverture	3 041	3 432
Autres produits à recevoir	86	
Autres comptes de régularisation		
Valeur nette au bilan	15 557	10 108

Note 7 - DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE

	≤3 mois	>3 mois ≤ 1an	>1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total 30/06/2017	Total 31/12/2016
<i>(En milliers d'euros)</i>								
Titres de créances négociables					-		-	-
Emprunts obligataires	131 441		837 627	1 250 000	2 219 068	1 617	2 220 684	1 252 985
Autres dettes représentées par un titre					-		-	-
TOTAL	131 441	-	837 627	1 250 000	2 219 068	1 617	2 220 684	1 252 985

Note 8 - AUTRES PASSIFS ET COMPTES DE REGULARISATION

	30/06/2017	31/12/2016
<i>(En milliers d'euros)</i>		
Autres Passifs		
Dépôts de garantie reçus		3 990
Autres créditeurs divers	1 808	1 466
TOTAL	1 808	5 456
Comptes de régularisation		
Comptes d'encaissement et comptes de transfert		
Gains à étaler sur opérations de couverture	18 204	12 182
Produits constatés d'avance		
Intérêts courus à payer sur opérations de couverture	4 138	3 085
Autres charges à payer		
Autres comptes de régularisation	9 779	193
TOTAL	32 121	15 460

Note 9 - PROVISIONS

	Solde au 31/12/2016	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres mouvements	Solde au 30/06/2017
<i>(En milliers d'euros)</i>						
Provisions pour risques et charges						
Provisions pour risques de contrepartie						
Provisions pour engagements de retraite et assimilés	17	-	-	-	-	17
Provisions pour autres charges de personnel à Long terme						
Provisions pour autres risques et charges	488	-	-	(488)	-	-
TOTAL	505	-	-	(488)	-	17

Note 10 - VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Capital	Réserve légale	Primes d'émission	Réserve statutaire	Ecarts conversion / réévaluation	Provisions réglementées & subventions d'investissement	Report à nouveau	Résultat	Total des capitaux propres
<i>(En milliers d'euros)</i>									
Solde au 31/12/2015	74 300	-	-	-	-	-	(8 046)	(12 082)	54 173
Variation de capital	36 700								36 700
Variation de primes et réserves									
Affectation du résultat 2015							(12 082)	12 082	
Résultat de l'exercice au 31/12/2016								(2 642)	(2 642)
Autres variations									
Solde au 31/12/2016	111 000	-	-	-	-	-	(20 127)	(2 642)	88 231
Dividendes ou intérêts aux parts sociales versés au titre de 2016									
Variation de capital	18 200 ⁽¹⁾								18 200
Variation de primes et réserves									
Affectation du résultat 2016							(2 642)	2 642	
Résultat de l'exercice au 30/06/2017								(329)	(329)
Autres variations									
Solde au 30/06/2017	129 200	-	-	-	-	-	(22 769)	(329)	106 102

(1) Le capital social de l'Agence France locale qui s'élève au 30 juin 2017 à 129 200 000€ est composé de 1 292 000 actions. L'Agence a procédé à deux augmentations de capital au cours du premier semestre 2017 au profit de la Société Territoriale, sa société mère. Elle ont été souscrite le 6 mars 2017 pour 16.500k€ et le 28 juin 2017 pour 1.700k€.

Note 11 - INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME

Notionnels et justes valeurs

(En milliers d'euros)	30/06/2017				31/12/2016			
	Opérations de couverture		Opérations autres que de couverture		Opérations de couverture		Opérations autres que de couverture	
	Notionnel	Juste valeur	Notionnel	Juste valeur	Notionnel	Juste valeur	Notionnel	Juste valeur
OPÉRATIONS FERMES	3 619 475	-	913 108	-	2 216 385	-	274 942	-
Marchés organisés	-	-	-	-	-	-	-	-
Contrats de taux d'intérêts								
Autres contrats								
Marchés gré à gré	3 619 475	-	913 108	-	2 216 385	-	274 942	-
Swaps de taux d'intérêts	3 347 177		913 108		2 216 385		274 942	
FRA								
Swaps de devises	272 298							
Autres contrats								
OPÉRATIONS CONDITIONNELLES	-	-	-	-	-	-	-	-
Marchés organisés	-	-	-	-	-	-	-	-
Options de taux								
Autres options								
Marchés gré à gré	-	-	-	-	-	-	-	-
Caps, floors								
Options de change								
Dérivés de crédit								
Autres options								

Le montant des swap en micro-couverture s'élève au 30/06/2017 à 3 379 577 milliers d'euros.
 Le montant des swap en macro-couverture s'élève au 30/06/2017 à 239 899 milliers d'euros.
 Le montant des swap autres que de couverture s'élève au 30/06/2017 à 913 108 milliers d'euros.

Encours notionnels par durée résiduelle

(En milliers d'euros)	30/06/2017					
	Opérations de couverture			Opérations autres que de couverture		
	<= 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	<= 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
OPÉRATIONS FERMES	208 784	1 054 195	2 356 496	-	393 708	519 400
Marchés organisés	-	-	-	-	-	-
Contrats de taux d'intérêts						
Autres contrats						
Marchés gré à gré	208 784	1 054 195	2 356 496	-	393 708	519 400
Swaps de taux d'intérêts	30 069	960 612	2 356 496		393 708	519 400
FRA						
Swaps de devises	178 715	93 583				
Autres contrats						
OPÉRATIONS CONDITIONNELLES	-	-	-	-	-	-
Marchés organisés	-	-	-	-	-	-
Options de taux						
Autres options						
Marchés gré à gré	-	-	-	-	-	-
Caps, floors						
Options de change						
Dérivés de crédit						
Autres options						

Les opérations fermes classés comme des opérations autres que de couverture ne représentent pas des prises de position de taux d'intérêts avec un profil de prise de bénéfices à court terme. Il s'agit de dérivé de couverture du portefeuille-titre en position emprunteur du taux fixe qui ont été neutralisés par des dérivés prêteur du taux fixe. Ces contrats passés en chambre de compensation présentent des positions rigoureusement symétriques en terme de taux et de maturité. Ces instruments financiers à terme, bien que faisant l'objet d'une convention cadre de compensation, sont présentés au hors bilan du fait que les flux de trésorerie futurs à payer et à recevoir diffèrent dans le montant du coupon à taux fixe à payer et à recevoir. Les positions présentées dans les tableaux ci-dessus n'entraînent aucun risque de taux résiduel.

V - Notes sur le compte de résultat

Note 12 - Produits et Charges d'intérêts

(En milliers d'euros)	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
Interêts et produits assimilés	16 720	8 167	19 624
Opérations avec les établissements de crédit	3	28	97
Opérations avec la clientèle	5 651	3 445	7 662
Obligations et autres titres à revenu fixe	252	(89)	(281)
sur Titres de Placement	252	(89)	(281)
sur Titres d'Investissement			
Produits sur dérivés de taux	10 813	4 782	12 146
Autres intérêts			
Interêts et charges assimilées	(13 572)	(6 058)	(14 956)
Opérations avec les établissements de crédit	(817)	(20)	(142)
Opérations avec la clientèle			
Dettes représentées par un titre	(4 774)	(2 150)	(5 006)
Charges sur dérivés de taux	(7 981)	(3 887)	(9 808)
Autres intérêts			
Marge d'intérêts	3 148	2 109	4 668

Note 13 - Produits net des commissions

(En milliers d'euros)	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
Produits de commissions sur :	29	-	1
Opérations avec les établissements de crédit			
Opérations avec la clientèle	29		1
Opérations sur titres			
Opérations sur instruments financiers à terme			
Opérations de change			
Engagements de financement et de garantie			
Autres commissions			
Charges de commissions sur :	(41)	(49)	(57)
Opérations avec les établissements de crédit		(1)	
Opérations sur titres		(24)	(12)
Opérations sur instruments financiers à terme	(41)	(24)	(45)
Opérations de change			
Engagements de financement et de garantie			
Autres commissions			
TOTAL	(11)	(49)	(56)

Note 14 - Autres produits et charges d'exploitation bancaire

(En milliers d'euros)	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
Autres produits d'exploitation bancaire	-	-	-
Refacturations externes au groupe			
Transferts de charges			
Reprises de provisions			
Autres charges d'exploitation bancaire	-	-	-
Charges diverses			
Refacturations externes au groupe			
Dotations aux provisions			

Note 15 - Résultats nets sur opérations financières

(En milliers d'euros)	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
Résultat net des opérations sur titres de transaction			
Résultat sur instruments financiers à terme	707	(238)	(1 140)
Résultat net des opérations de change			
Total des résultats nets sur portefeuille de négociation	707	(238)	(1 140)
Résultat de cession des titres de placement	1 636	3 267	5 786
Autres produits et charges sur titres de placement			
Dotations / reprises sur dépréciations des titres de placement	(327)	(18)	(131)
Total des gains ou pertes net sur titres de placement	1 308	3 249	5 655

Note 16 - Charges générales d'exploitation

(En milliers d'euros)	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
Frais de Personnel			
Rémunération du personnel	1 587	1 467	2 730
Charges de retraites et assimilées	162	162	304
Autres charges sociales	705	577	1 205
Total des Charges de Personnel	2 454	2 205	4 239
Frais administratifs			
Impôts et taxes	(124)	107	753
Services extérieurs	2 545	2 529	5 158
Total des Charges administratives	2 422	2 636	5 911
Refacturation et transferts de charges administratives	(542)	(405)	(663)
Total des Charges générales d'exploitation	4 334	4 437	9 487

Une reprise de provision pour risques et charges a été effectuée au cours du premier semestre pour 488K€. Cette reprise a été comptabilisée en diminution des impôts et taxes de la période.

Note 17 - Gains ou (pertes) sur actifs immobilisés

(En milliers d'euros)	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
Plus-values de cession réalisées sur titres d'investissement			
Plus-values de cessions sur immobilisations corporelles et incorporelles			
Reprises des dépréciations			
Total des Gains sur actifs immobilisés	-	-	-
Moins-values de cession réalisées sur titres d'investissement			
Moins-values de cessions sur immobilisations corporelles et incorporelles			
Dotations aux dépréciations			
Total des Pertes sur actifs immobilisés	-	-	-

Note 18 - Impôt sur les bénéfices

La méthode générale de l'impôt exigible est la méthode qui a été retenue pour l'établissement des comptes individuels.

Les déficits fiscaux qui s'élevaient à 22,1m€ à la clôture de l'exercice 2016 n'ont pas fait l'objet de comptabilisation d'actif d'impôts différés.

Note 19 - Parties liées

On dénombre, au 30 juin 2017, une convention de prestations de services administratifs ainsi qu'une concession de licence pour l'utilisation d'une marque, qui ont été conclues entre l'Agence France Locale et l'Agence France Locale - Société Territoriale, à des conditions normales de marché.



KPMG AUDIT FS I
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

CAILLIAU DEDOUIT ET ASSOCIES

Cailliau Dedouit et associes
19, rue Clément Marot
75008 Paris

Agence France Locale S.A.
**Rapport des commissaires aux comptes sur
l'information financière semestrielle 2017**

Période 1er janvier 2017 au 30 juin 2017
Agence France Locale S.A.
Tour Oxygène - 10-12, boulevard Vivier Merle - 69393 Lyon Cedex 03
Ce rapport contient 15 pages
Référence : US-173-61



KPMG AUDIT FS I
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Cailliau Dedouit et associes
19, rue Clément Marot
75008 Paris

Agence France Locale S.A.

Siège social : Tour Oxygène - 10-12, boulevard Vivier Merle - 69393 Lyon Cedex 03
Capital social : € 129 200 000

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle 2017

Période 1er janvier 2017 au 30 juin 2017

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale et en application de l'article L.451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels résumés de la société Agence France Locale S.A., relatifs à la période du 1^{er} janvier 2017 au 30 juin 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels résumés ont été établis sous la responsabilité du Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

I – Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels résumés avec les règles et principes comptables français.



Cailliau Dedouit et Associés

Agence France Locale S.A.
Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle 2017
28 septembre 2017

II - Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels résumés sur lesquels a porté notre examen limité. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels résumés.

Paris La Défense, le 28 septembre 2017

Paris, le 28 septembre 2017

KPMG Audit FS I

Cailliau Dedouit et Associés

Ulrich Sarfati
Associé

Laurent Brun
Associé